



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

**Conseil municipal
Séance du 20 mars 2025**

INTRODUCTION

Le Débat d'Orientation Budgétaire : une étape essentielle

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, **le DOB est une étape obligatoire.**

La tenue du DOB constitue une formalité préalable substantielle à l'adoption du budget primitif et doit avoir lieu dans un délai maximum de dix semaines avant le vote de ce dernier mais ne peut intervenir ni le même jour, ni lors de la même séance que le vote du budget. Une délibération sur le budget qui n'aurait pas été précédée d'un débat d'orientation budgétaire serait entachée d'illégalité.

Il doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être également l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement.

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et plus précisément ses articles L 2312-1 et L 5211-36 prévoit que le DOB fasse l'objet d'un rapport d'orientation budgétaire, le ROB.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et son décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016 ont soumis les collectivités territoriales à de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière afin d'accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, le rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment en matière de programmation d'investissement,
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget, notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice.
- Les orientations visées ci-dessus devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

INTRODUCTION

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, il doit également comporter les informations relatives au personnel :

- La structure des effectifs et son évolution prévisionnelle
- Les dépenses de personnel notamment les éléments de rémunération tels que le traitement indiciaire, le régime indemnitaire, la nouvelle bonification indiciaire, les heures supplémentaires rémunérées, les avantages en nature.
- La durée effective du travail dans la commune.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il sera pris acte de ce DOB dans une délibération à laquelle le ROB sera joint et qui sera transmise au préfet du Département et au Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

SOMMAIRE

I – Contexte économique et financier	p.5
I-1) Situation Internationale et Nationale	
I-2) La loi de finances 2025	
II – Situation financière et budgétaire de la Commune	p.15
II-1) Rétrospective 2014 – 2020	
II-2) Rétrospective 2020 – 2024	
II-3) Les soldes Intermédiaires de Gestion	
II-4) Le ratio de rigidité	
II-5) Situation de trésorerie	
II-6) Analyse des dépenses et des recettes	
II-7) Résultats provisoires de l'exercice 2024	
III – Gestion de la dette communale	p.42
III-1) Structure de la dette	
III-2) Analyse de la dette	
III-3) Les lignes de trésorerie	
III-4) Les autres dettes	
IV – Fiscalité	p.48
IV-1) La fiscalité directe	
IV-2) La fiscalité des Casinos	
IV-3) La fiscalité indirecte	
V – Gestion des ressources humaines	p.54
V-1) Structure des effectifs	
V-2) Pyramide des âges	
V-3) Dépenses de personnel	
V-4) Principales disposition au 1 ^{er} janvier 2025	
V-5) Evolution des effectifs	
VI – Orientations budgétaires 2025	p.60

I - CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

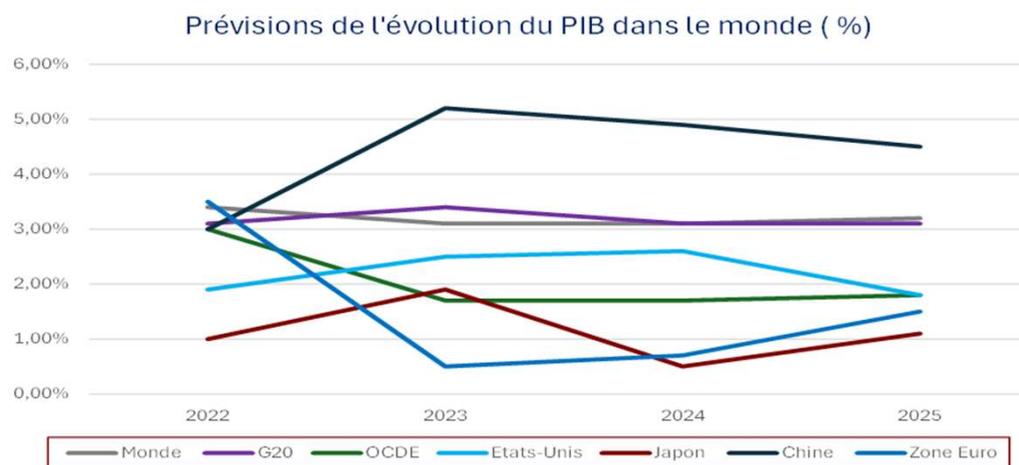
I - CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'ELABORATION DU BUDGET 2025

I-1) SITUATION INTERNATIONALE ET NATIONALE

Depuis 2019, chaque année voit de nouvelles crises internationales profondes affecter le contexte économique et social et rendre plus aléatoires les perspectives générales.

Le contexte Macroéconomique :

Une croissance stagnante :



Source : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE, VOLUME 2024

Les prévisions de différents organismes, en particulier celles de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), indiquent que la croissance mondiale devrait ralentir par rapport à la période antérieure au COVID, avec une croissance estimée à 3,1 % dans le monde en 2024 et à 3,2 % de PIB réel en 2025.

I - CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'ELABORATION DU BUDGET 2025

Les conséquences de ce ralentissement ne seront cependant pas uniformes. S'agissant des grandes économies, les Etats-Unis bénéficieraient d'une croissance de 2,6 % en 2024 mais celle-ci ralentirait sévèrement pour s'établir à 1,8 % en 2025. S'agissant des pays du G20, celle-ci stagnerait à 3,1 % en 2024 et 2025. La Chine garde une croissance relativement soutenue, mais dans une tendance baissière avec une croissance attendue de 4,9% en 2024 et 4,5% en 2025. Pour la zone euro, les prévisions tablent sur 0,7 % de croissance en 2024 et presque 1,5 % en 2025.

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) prévoit une croissance du volume d'échange commerciaux mondiaux de 2,6 % en 2024 et 3,3 % en 2025. Néanmoins, les tensions au Moyen-Orient, les relents inflationnistes persistants, une politique monétaire resserrée avec des taux d'intérêts qui tardent à baisser et les résultats de l'élection américaine de novembre créent un climat d'incertitudes qui pèse sur la croissance.

La politique monétaire et l'inflation

S'agissant de l'inflation, comme le président de la FED Jerome Powell a annoncé lors des réunions de Jackson Hole aux USA, le temps est venu pour un desserrement de la politique monétaire. Le combat contre l'inflation est en passe d'être gagné avec un repli vers le taux cible. Les chiffres de l'OCDE indiquent 3,43% d'inflation dans la zone OCDE mais 2,16% (2,2% selon la BCE) dans la zone euro, 2,05% aux Etats-Unis et 1,95% au Japon.

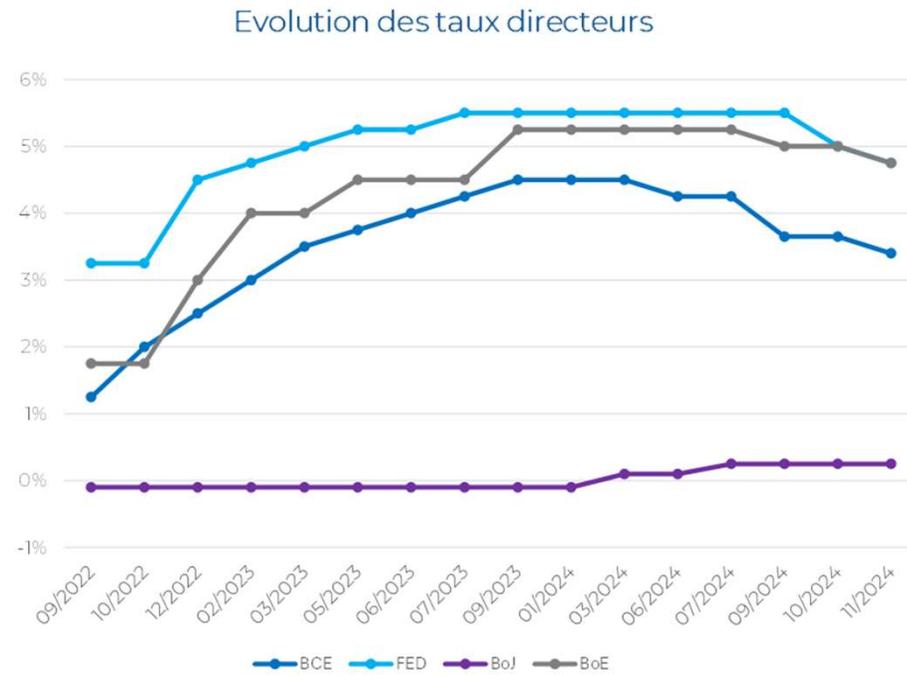
Pour la France, l'inflation est même repassée sous la barre des 2% pour le mois d'août 2024 indique, l'INSEE. Ceci peut s'expliquer par différents facteurs comme la baisse des taux directeurs par la BCE au début de l'été, une baisse des prix de l'énergie, l'atténuation des tensions au niveau des chaînes d'approvisionnements. Néanmoins les taux d'intérêt restent relativement élevés pour le moment.

La Réserve fédérale des États-Unis (FED) n'a pas abaissé ses taux directeurs, les maintenant à hauteur de 4,50 %. Pour sa part, le 12 septembre 2024, la Banque centrale européenne (BCE) a annoncé une nouvelle baisse de taux et un resserrement de l'écart entre le taux des opérations principales de refinancement et le taux de la facilité de dépôt, qui est désormais à 3,15 %.

Actuellement les taux de refinancement sont :

- Pour la BCE, à 3,15 % contre 3,65 % fin 2024 et 4,5 % en septembre 2023. Il était nul au 1er janvier 2022.
- Pour la FED, à 4,50 %, contre 4,75 % fin 2024 et 5,5 % en septembre 2023. Il était de 0,25% au 1er janvier 2022.
- Pour la Bank of England, à 4,75 % actuellement contre 5 % fin 2024. Il était de 0,25 % au 1er janvier 2022.
- Pour la Bank of Japan, à 0,50%, contre 0,25% en janvier 2025. Il était également de 0,25% fin 2024.

I - CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'ELABORATION DU BUDGET 2025

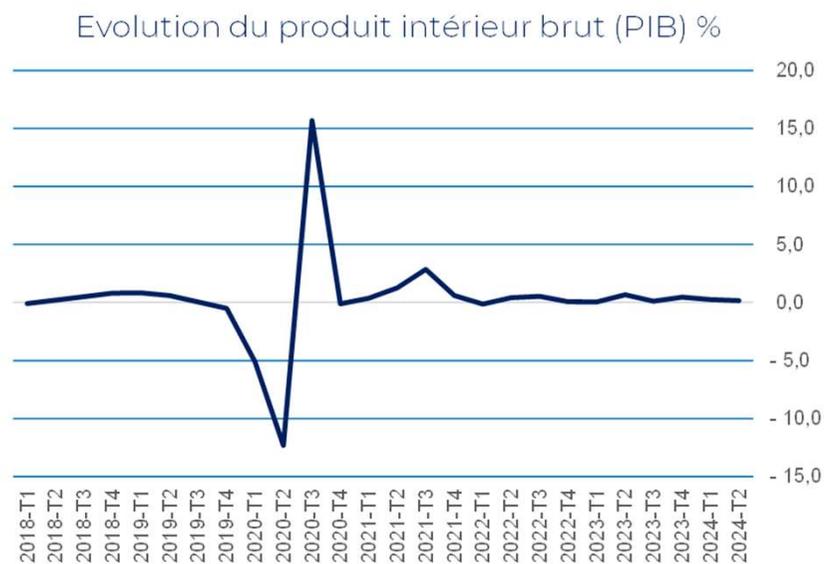


I - CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'ELABORATION DU BUDGET 2025

L'emploi dans les pays développés

Le chômage aux Etats-Unis augmente, il passe de 3,6% en 2022 à 4,3% en 2024, ce qui constitue une augmentation d'environ 19% sur la période selon le bureau du travail américain. Cette augmentation est devenue par ailleurs une des principales inquiétudes de la FED à l'heure actuelle. Pour la zone euro les derniers chiffres du chômage font état en juillet 2024* d'un taux de chômage autour de 6,4% et pour l'UE prise dans son ensemble, ce taux descend à 6%. Pour la zone Euro ces chiffres baissent légèrement et stagnent pour ce qui est de l'UE.

Le contexte national :



Source : INSEE, comptes nationaux trimestriels

I - CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'ELABORATION DU BUDGET 2025

La banque de France, se basant sur les données de l'INSEE, table sur une croissance de 0,8% du PIB en 2024 et 1,2% en 2025. Une reprise est donc attendue pour l'année 2025. L'inflation qui est descendue en dessous de 2% en août 2024 et devrait se stabiliser à 1,7% en 2025, notamment grâce à une baisse des coûts énergétiques, et un desserrement de la politique monétaire de la part de la BCE vont contribuer à une relance de l'économie française.

Tableau issue Projections macroéconomiques – Juin 2024 Banque de France

	2022	2023	2024	2025	2026
PIB réel	2,6	1,1	0,8	1,2	1,6
IPCH	5,9	5,7	2,5	1,7	1,7
IPCH hors énergie et alimentation	3,4	4,0	2,5	2,2	1,9
Taux de chômage en fin d'année ^{*)}	7,1	7,5	7,6	7,9	7,6

La consommation des ménages serait de nouveau un moteur pour la croissance française au même titre que l'investissement des entreprises qui devrait rebondir en 2025, notamment avec la détente progressive des taux d'intérêt, qui favoriserait les investissements des entreprises.

Les derniers chiffres du chômage indiquent que celui-ci, pour les demandeurs d'emploi de catégorie A, se situe à 7,4 % en janvier 2025, en progression sensible de 4 % (+ 113 800) par rapport au trimestre précédent.

Le pouvoir d'achat des ménages devrait progresser, principalement grâce à la reprise des salaires réels, tenant compte de l'inflation. Néanmoins, la situation des finances publiques, avec un déficit très élevé de plus de 5,5 % du PIB et un endettement au sens de Maastricht de plus de 110 % pèse sur les projections économiques, en particulier dans un contexte d'incertitude politique.

I - CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'ELABORATION DU BUDGET 2025

I-2) LA LOI DE FINANCES (LF) POUR 2025

La dissolution de l'Assemblée nationale puis la censure du Gouvernement de Michel Barnier ont fortement perturbé le calendrier budgétaire de l'Etat.

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) a été rejeté par l'Assemblée nationale au terme de la procédure de l'article 49.3. Le projet de loi de finances (PLF) pour 2025, qui poursuivait son parcours au Sénat, est ainsi automatiquement devenu caduc.

Une loi spéciale a été promulguée le 20 décembre 2024 pour autoriser la perception des impôts existants et le recours à l'emprunt jusqu'au vote d'une loi de finances initiale. Conformément à la loi organique relative aux lois de finances, les dépenses de l'Etat peuvent être autorisées par décrets du Premier ministre, en reconduction des crédits 2024.

Certaines mesures concernant les collectivités sont indépendantes de la loi de finances et entreront en vigueur en 2025. Cela concerne notamment la revalorisation des bases fiscales. L'indexation sur l'indice des prix à la consommation harmonisé, prévue à l'article 1518 bis du CGI, atteint 1,7 %.

Le Sénat a repris la lecture du PLF et a adopté l'ensemble du texte le 23 janvier. Une commission mixte paritaire se réunit le 30 janvier 2025 pour parvenir à un accord entre les deux Chambres. Le Premier Ministre a décidé de recourir à l'article 49.3 de la Constitution pour faire adopter le budget 2025.

Le Gouvernement s'est engagé à ramener le déficit à 5,4%, après avoir réduit la prévision de croissance du PIB à 0,9%. La contribution des collectivités locales à la baisse du déficit public a été ramenée à 2,2 Md€ contre 5Md€ dans la version initiale du PLF.

Cette contribution repose sur différentes mesures :

- **Instauration d'un « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales » (DILICO)**

Dans la première version du PLF, 450 collectivités, dépassant les 40 M€ de recettes réelles de fonctionnement, étaient appelées à participer à l'effort de redressement des comptes publics en contribuant à hauteur de 2 % de leurs recettes de fonctionnement à un « fonds de précaution »

I - CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'ELABORATION DU BUDGET 2025

Ce dispositif a été remis en cause par le Sénat, qui, en lieu et place, a adopté un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) d'un milliard d'euros répartis en 3 enveloppes : « communes et EPCI », à hauteur de 500 M€, « Départements » pour 220 M€ et « Régions » pour 280 M€.

Les sommes sont prélevées sur les douzièmes de fiscalité. Les contributions mises en réserve seraient ensuite reversées aux collectivités concernées les 3 années suivantes, par tiers.

10% des sommes reversées seraient affectées aux fonds de péréquation (FPIC pour le bloc communal, fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux pour les Départements, et Fonds de solidarité régional pour les Régions).

Les collectivités les plus fragiles, parmi les premières éligibles à la DSU et à la DSR, seront exemptées du DILICO.

Le montant du DILICO est déterminé à partir d'un indice synthétique calculé à partir du potentiel financier (communes) ou fiscal (EPCI) et du revenu moyen par habitant. Les collectivités dont l'indice synthétique dépasse 110% de l'indice moyen seront contributrices, dans la limite de 2 % des recettes réelles de fonctionnement.

- Gel des fractions de TVA

Les fractions de TVA affectées aux EPCI, Départements et Régions, en compensation de la taxe d'habitation et de la CVAE sont gelées à leurs niveaux de 2024, malgré les engagements antérieurs de l'Etat.

A compter de 2026, la TVA sera indexée sur la dynamique de l'année précédente.

Pour rappel, en 2024, l'erreur de prévision de croissance de la TVA (0,8% de croissance réelle, contre 4,8% en loi de finances) s'est traduite par un ajustement de 1,9 Md€ des budgets locaux (dont 500 M€ pour les EPCI, au titre de la compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la CVAE).

Pour les entreprises, la suppression de la CVAE est reportée de 3 ans (de 2028 à 2030). Ce report permettra à l'Etat, selon le Sénat, de collecter un surcroît de recettes de 6 Md€ de recettes sur la période 2025-2027.

I - CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'ELABORATION DU BUDGET 2025

- Réforme du Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

La première version du PLF reposait sur une réduction du taux de FCTVA de 16,404 %, à 14,85 % à partir du 1er janvier 2025, et limitait le FCTVA aux seules dépenses d'investissement. Cette disposition a été supprimée par le Sénat et ne figure pas dans la loi de Finances.

- Abondement de l'enveloppe nationale de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La DGF sera abondée par l'Etat de 150 M€, par prélèvement sur la DSIL. Cette augmentation permettra de financer, en partie, une nouvelle croissance des dotations de péréquation : + 150 M€ pour la DSR et + 140 M€ pour la DSU. Le manque à financer sera couvert par un prélèvement sur la dotation forfaitaire.

La dotation d'intercommunalité augmentera de 90 M€ (mais sans abondement de l'Etat, contrairement à ce qui s'était passé en 2024). Cette augmentation sera financée par la seule dotation de compensation des EPCI.

La dotation de compensation des EPCI finance non seulement la hausse de la dotation d'intercommunalité, mais aussi une partie de la hausse de la dotation forfaitaire des communes (effet population). Elle devrait baisser en 2025 d'un peu plus de 2%.

A noter : d'ici la notification des attributions 2025 des dotations, les communes et EPCI recevront des avances mensuelles (douzièmes) basées sur les montants définitifs notifiés en 2024. Une fois les attributions 2025 déterminées et notifiées, ces avances seront ajustées en conséquence.

- Déliaison des taux d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe foncière

Par amendement sénatorial, la Loi de finances supprime la règle de lien entre les taux de la taxe sur le foncier bâti (TFB) et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS). Le taux de THRS pourra, à l'avenir, varier librement, indépendamment du taux de TFB.

I - CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'ELABORATION DU BUDGET 2025

- **Augmentation du taux de cotisation de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)**

Afin de rééquilibrer les comptes de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2025 prévoyait une augmentation de + 4 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux en 2025, puis une augmentation équivalente chaque année jusqu'en 2027.

Sous la pression des collectivités territoriales et des parlementaires, l'augmentation de 12 points du taux de cotisation est lissée sur quatre ans, jusqu'en 2028, soit une augmentation de + 3 points en 2025. Un décret a été publié en ce sens le 31 janvier 2025, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier de cette année.

Le taux de cotisation passera ainsi de 31,65 € (taux actuel) à 43,65 € en 2028. Le surcoût pour les collectivités territoriales est estimé à un peu plus de 1Md€ par an (4,2 Md€ sur 4 ans).

- **Diverses mesures en matière de masse salariale**

La loi de finances prévoit un gel du point d'indice, ainsi que la suppression de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA). Elle acte le désengagement de l'Etat du financement de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale. Le taux d'indemnisation des arrêts maladie des fonctionnaires passera à 90 % du traitement durant les 30 premiers jours d'arrêt à compter du 1^{er} mars 2025 (actuellement, 100% dès le 1^{er} jour).

II - SITUATION FINANCIERE ET BUDGETAIRE DE LA COMMUNE

Les données 2024 sont provisoires et peuvent évoluer suite à la réception et au contrôle du Compte Financier Unique (CFU)

II-1) RETROSPECTIVE 2014 – 2020 : LES FAITS MARQUANTS

Le début du mandat précédent a été marqué par de nombreux constats financiers et budgétaires, ainsi que par les difficultés financières auxquelles la ville devait faire face :

- Un fonds de roulement restreint
- Une situation de trésorerie préoccupante, générant d'important retard de paiement
- Une capacité d'autofinancement quasi inexistante
- Un montant de restes à recouvrer impactant lourdement le fonds de roulement.
- Un encours de dette de 24 030 289,21 € au 31 décembre 2014

Des mesures ont dû être mises en place afin de sécuriser l'avenir et la situation financière de la commune :

- Maitriser des dépenses de fonctionnement
- Inscrire des dépenses d'investissement en adéquation avec la situation de trésorerie
- Inscrire des provisions pour les créances à risques
- Augmenter la fiscalité ménages
- Réduire significativement le niveau d'endettement de la commune...

Les liens avec les services de l'Etat ont été renoués, le dialogue retrouvé. Aussi, l'Etat a accordé des mesures exceptionnelles à la ville lui permettant ainsi de retrouver un budget sincère et de sécuriser l'avenir financier de la commune :

- Autorisation de transférer 2 millions d'euros de la section d'investissement vers la section de fonctionnement
- Inscription sur 2 ans des provisions antérieures
- Vote d'un loyer raisonnable pour le Snowhall
- Etude prospective et stratégique du Centre Thermal et Touristique, menée en partenariat avec la Région, le Département, la CCPOM et la caisse de dépôt et consignation, pour l'avenir de ce dernier.

Les effets positifs de tous ces efforts se sont fait ressentir dès 2017 :

- Les dépenses obligatoires et récurrentes de fonctionnement sont payées régulièrement
- Le délai de paiement a été raccourci
- L'office de tourisme (EPIC) a été clôturé
- La ville a retrouvé une écoute, un accompagnement et une crédibilité auprès des services de l'Etat, des autres collectivités territoriales, des différents partenaires et des fournisseurs.

II-1) RETROSPECTIVE 2014 – 2020 : LES FAITS MARQUANTS

C'est cette même année que la Société Publique Locale (SPL) Destination Amnéville est née.

Par la suite de nombreux projets ont été concrétisés :

- Mise en concession du bâtiment Imax
- Clôture de la régie municipale d'exploitation de la Piste de Ski au 31/10/2018 et reprise du Snowhall par la société Labellemontagne conformément à l'engagement de la municipalité auprès de l'Etat de trouver une solution avant 2019 et intégration des résultats de clôture dans le budget communal.
- Les résultats de clôture de l'EPIC « office de tourisme » ont été intégrés dans la comptabilité communale.

De même, les efforts financiers ont permis de réaliser :

- Des travaux d'investissement tels que la reprise de voirie rues des Romains et Clémenceau, des travaux de charpente à Thermapolis, l'acquisition de tablettes pour les écoles primaires, la 2^{ème} tranche de la réfection des toilettes de l'école du parc...
- Des travaux d'accessibilité ont été réalisés dans certains bâtiments communaux (Mairie, Ecole du Parc, complexe Piscine patinoire), la mairie s'est dotée d'un nouveau standard téléphonique, l'étanchéité de la toiture des bâtiments A et B de l'école Charles Peguy...

II-2) RETROSPECTIVE 2020 – 2024 : LES FAITS MARQUANTS

L'exercice 2020 a été réalisé dans un contexte totalement exceptionnel et inédit.

Une loi d'urgence et plusieurs ordonnances ont été adoptées par le Conseil des ministres du 25 mars 2020, prévoyant des mesures de souplesses budgétaires pour les communes dont:

- Prolongation du mandat des élus sortants.
- Vote du budget primitif jusqu'au 31 juillet 2020 au lieu du 30 avril 2020 – il a été voté le 22 juillet 2020.
- Tenue du DOB au cours de la même séance que le vote du budget primitif
- Arrêt du compte administratif jusqu'au 31 juillet 2020 au lieu du 30 juin habituellement
- Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du BP précédent.
- Vote des taux de fiscalité ménages au 3 juillet 2020 au plus tard au lieu du 30 avril

Malgré cette situation hors du commun, plusieurs projets inscrits au BP 2020 ont été réalisés :

- Installation d'éclairage LED au complexe piscine patinoire
- Démolition des anciennes serres et construction de nouvelles serres au Centre Technique Municipal
- Acquisition des maisons de l'Orée du Bois dans le cadre du fonds Barnier suite au glissement de terrain
- Réfection du parquet au palais des sports suite à un sinistre
- Installation de points d'eau dans les salles de classe

La crise sanitaire a fortement impacté les équilibres financiers de la ville en 2021.

Les mesures sanitaires, la fermeture de certains services et l'arrêt de certaines activités ont eu pour conséquence une baisse des recettes tarifaires et fiscales. Parmi les plus importantes on retrouve :

- La fiscalité du Casino : Avec une fermeture de 6 mois consécutive, cette recette était à peine de 2 808 000,00 € en 2021 lorsqu'elle était de près de 4 300 000,00 € en 2020 et qu'elle dépassait la barre des 5 500 000,00 € avant COVID.
- Le complexe piscine patinoire : les recettes 2021 étaient seulement de 362 957,50 € alors qu'elles dépassaient la barre des 900 000,00 € avant crise.
- Le dispositif de compensation des pertes de recettes initiée en 2020 par l'Etat a été reconduit en 2021 par l'article 74 de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances 2021 pour les recettes fiscales uniquement. **Ainsi, la commune a perçu 2 398 053,00 € de compensation pour 2021.**
- 2021 marque la fin du droit d'entrée versé par le Casino et la fin du versement de la Dotation Forfaitaire.
- Cette même année, la commune a vu sa CAF s'effondrer à cause de dépenses de fonctionnement supérieures aux recettes de fonctionnement.

II-2) RETROSPECTIVE 2020 – 2024 : LES FAITS MARQUANTS

L'année 2021 a été peu propice aux investissements, au plus bas depuis 5 ans. Toutefois, la commune a tout de même réalisé quelques projets :

- Ravalement de la façade du temple protestant
- Travaux de voirie rue de Nancy
- Acquisition d'un véhicule électrique pour le Centre Technique Municipal
- Mise en place de panneaux tactiles pour l'affichage légal

En 2022, la commune a dû faire face à de fortes augmentations de tarifs sur l'électricité, le carburant, les assurances impactant lourdement la section de fonctionnement mais aussi à l'augmentation du point d'indice de 3,5 % sur la rémunération du personnel. Les recettes de la piscine patinoire se sont élevées à 725 224,00 € mais elles demeurent inférieures à celles de 2019 et la fiscalité du Casino a retrouvé un niveau d'avant Covid.

Par ailleurs, dans un souci économique mais également écologique, plusieurs mesures ont été mises en place afin de réduire les dépenses énergétiques et préserver les ressources :

- Température des bâtiments communaux limitées à 19°
- Eau chaude sanitaire coupée lorsqu'elle n'est pas nécessaire
- Coupure de l'éclairage public la nuit
- Forte optimisation des consommations d'eau et d'électricité sur le complexe piscine patinoire

Plusieurs investissements ont été réalisés :

- Mise en place des écrans numériques dans les écoles primaires
- Achat d'une surfaceuse pour la patinoire
- Requalification de la rue de la ferme (tranche 1)
- Pose de voiles d'ombrage à l'école Clémenceau
- Aménagement des aires de jeux dans les écoles maternelles de la Cimenterie, Clémenceau et petite école de Malancourt

La première moitié de ce mandat s'est ainsi déroulé dans un contexte inédit et particulièrement complexe, ayant commencé sous la crise sanitaire et s'étant poursuivi par la crise énergétique liée au conflit Russo-ukrainien.

II-2) RETROSPECTIVE 2020 – 2024 : LES FAITS MARQUANTS

L'année 2024, comme les années précédentes, a fait l'objet d'une gestion prudente et d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement. Aussi, bien que des baisses de recettes de fonctionnement ont été constatées (loyers de la SPL Destination Amnéville Moselle pour le Pôle Thermal, excédent des régies...), l'exercice se termine encore avec un résultat de fonctionnement excédentaire.

Par ailleurs plusieurs projets ont été réalisés ou démarrés :

- La salle Maurice Chevalier a été entièrement rénovée.
- Les travaux de la Place RAU ont débuté
- La rénovation de l'éclairage public a continué
- Le projet d'installation de la vidéoprotection a été lancé.

II-3) LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Les Soldes Intermédiaires de gestion (SIG) sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité.

Le mode de calcul de la capacité d'autofinancement (CAF) peut varier. Il est cependant indispensable de conserver un mode de calcul identique d'une année sur l'autre afin de comparer les mêmes éléments.

➤ **Le CAF Brute (ou Epargne brute)**

Quand la collectivité a perçu les recettes (hors produit de cession d'immobilisations) et réalisé les dépenses de fonctionnement (hors valeur comptable des immobilisations cédées), il reste un excédent utilisable pour financer les opérations d'investissement : la CAF brute.

La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital. En effet, la CAF constituant la seule ressource d'investissement véritablement propre à la collectivité, elle est supposée couvrir l'annuité de la dette.

La CAF brute est un indicateur de performance : elle mesure la capacité de la collectivité à dégager des ressources propres sur son cycle de fonctionnement courant et ainsi permet de mesurer les marges de manœuvre.

➤ **La CAF Nette (ou Epargne nette)**

La CAF nette correspond à la CAF brute après remboursement du capital des emprunts. Le reliquat disponible additionné aux recettes d'investissement (subventions, Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)...) constitue la capacité de financement pour de nouvelles dépenses d'équipement.

Lorsque ce montant est insuffisant, l'emprunt permet de couvrir le besoin de financement.

La CAF nette est un indicateur de gestion : elle mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Un montant négatif indique que la commune est incapable de faire face à ses remboursements de dettes avec son seul autofinancement. La CAF nette peut être négative de façon exceptionnelle mais ne doit pas l'être de façon permanente et structurelle.

Toute dégradation prolongée de la CAF brute et par conséquent de la CAF nette compromet l'équilibre budgétaire et la soutenabilité de la politique d'investissement, voire de la solvabilité de la collectivité à moyen terme.

II-3) LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

➤ Le taux d'épargne brute

Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement. Il permet de mesurer le pourcentage des recettes qui pourra être alloué à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année.

Deux seuils sont à retenir :

- 10 % des recettes réelles de fonctionnement : c'est le seuil d'avertissement. En dessous de ce seuil, la commune n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.
- 7% des recettes réelles de fonctionnement : c'est le seuil limite. En dessous de ce seuil, la commune ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

II-3) LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

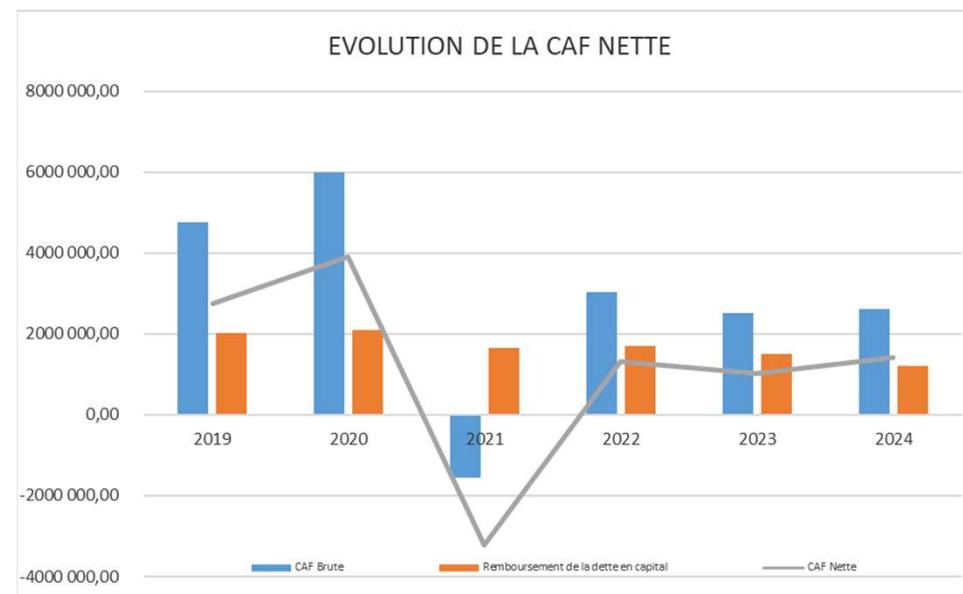
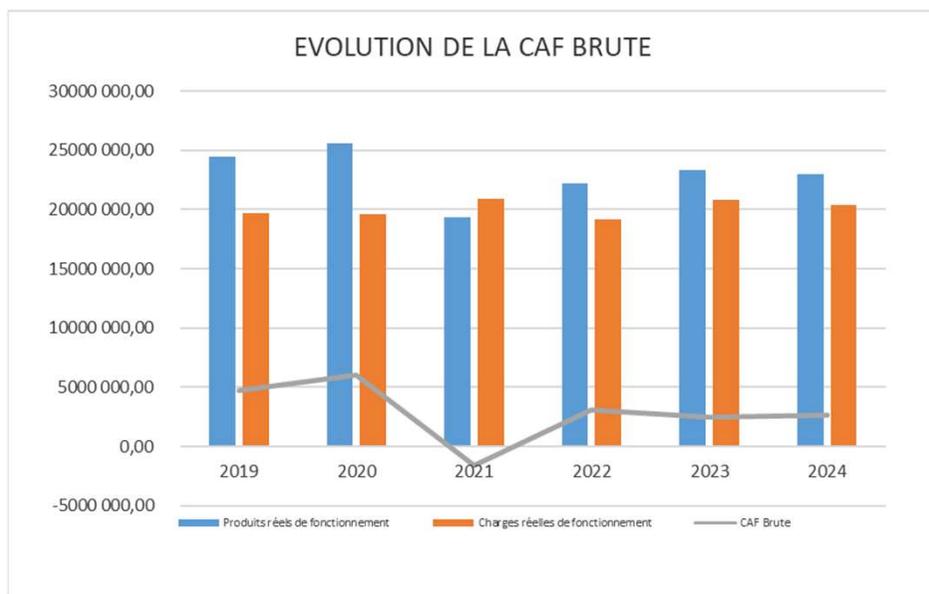
CAF BRUTE ET NETTE		2019	2020	2021	2022	2023	2024
A	TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	29 500 693,40	26 294 228,78	23 447 413,06	23 848 394,88	24 605 945,98	23 377 821,05
1	Produits de fonctionnement réels	24 484 992,81	25 608 379,84	19 304 196,93	22 198 920,10	23 304 551,81	22 995 178,35
	dont impôts locaux, autres impôts et taxes	14 486 122,15	12 905 066,22	11 485 311,86	14 619 692,90	15 203 174,70	15 416 388,07
	dont dotation globale de fonctionnement	299 544,00	229 261,00	180 480,00	186 813,00	216 791,00	227 163,00
	dont autres dotations et participation	747 201,51	2 068 201,03	3 268 362,23	1 605 636,73	1 031 361,39	1 092 882,06
	dont produits des services et du domaine	2 177 188,97	1 696 140,95	1 425 490,72	1 960 397,49	2 273 627,11	2 263 295,05
B	TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	23 510 119,54	23 193 529,95	24 992 992,36	22 222 806,95	23 626 117,89	22 340 969,87
2	Charges de fonctionnement réelles	19 711 094,47	19 616 609,32	20 870 239,80	19 157 519,41	20 789 646,17	20 382 550,49
	dont charges de personnel (net)	11 046 419,09	10 727 024,51	10 617 590,94	10 155 880,28	11 137 350,66	11 040 896,10
	achat et charges externes (nets)	4 539 058,55	4 705 491,48	4 682 432,15	5 020 348,08	5 732 839,14	5 454 747,57
	charges financières	586 915,19	508 220,70	446 881,49	401 421,91	369 120,34	304 656,60
	subventions versées	1 243 484,00	740 835,47	930 891,00	1 007 359,83	1 034 370,00	944 381,00
	contingents	425 234,40	433 079,48	433 156,11	446 202,11	471 574,96	494 961,77
R	RESULTAT COMPTABLE (A - B)	5 990 573,86	3 100 698,83	-1 545 579,30	1 625 587,93	979 828,09	1 036 851,18
3	CAF BRUTE (1 - 2)	4 773 898,34	5 991 770,52	-1 566 042,87	3 041 400,69	2 514 905,64	2 612 627,86
4	Remboursement de la dette en capital	2 022 084,93	2 089 929,75	1 661 517,23	1 713 047,52	1 495 345,53	1 200 219,73
5	CAF NETTE (3 - 4)	2 751 813,41	3 901 840,77	-3 227 560,10	1 328 353,17	1 019 560,11	1 412 408,13
6	TAUX D'EPARGNE BRUTE	19,50%	23,40%	-8,11%	13,70%	10,79%	11,36%

La CAF brute et la CAF nette sont des indicateurs de la santé financière de la commune.

Une collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser le capital de la dette sur ce même exercice.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la commune sur un exercice. Elle est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) après déduction du remboursement du capital de la dette de l'année en cours.

II-3) LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION



II-3) LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

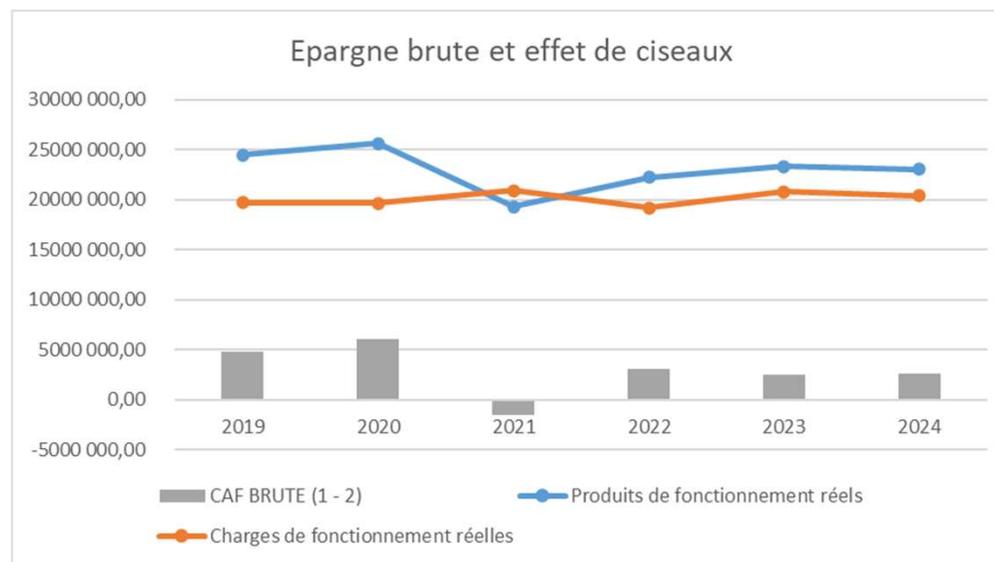
➤ L'épargne brute et effet ciseaux

L'épargne brute correspond à la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement.

Elle permet de financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement);
- L'autofinancement des investissements.

Plus ces deux courbes seront éloignées, plus la collectivité dégagera de l'autofinancement qui lui permettra de rembourser sereinement sa dette, d'autofinancer ses investissements et d'alimenter sa trésorerie. A l'inverse lorsque les courbes se croisent ou tendent fortement à se croiser, « l'effet ciseaux » qui en résulte risque de conduire la collectivité à l'insolvabilité puisqu'en ne dégagant plus d'épargne brute, elle ne sera plus en capacité de rembourser sa dette ni d'autofinancer ses investissements. Cela se produit lorsque les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement.

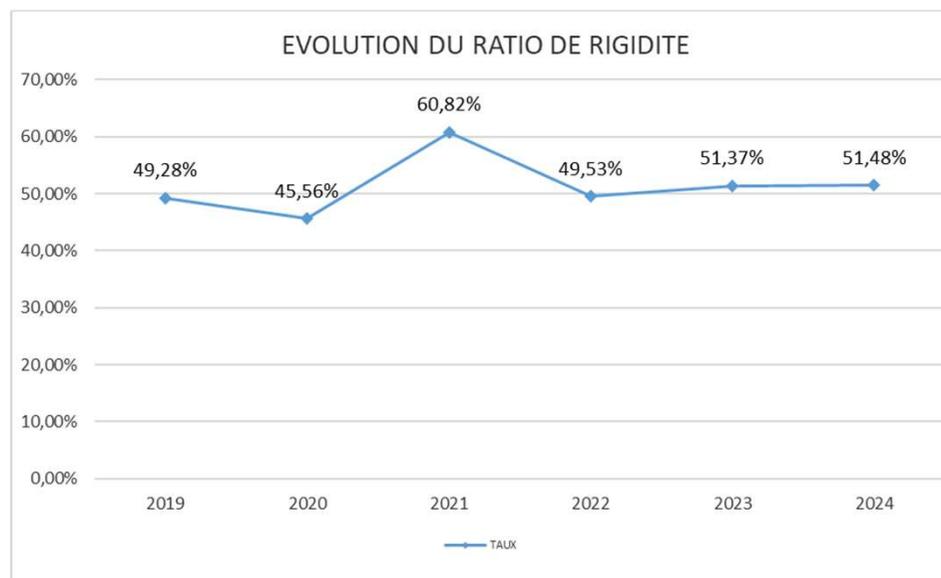


Commune d'Amnéville

II-4) LE RATIO DE RIGIDITE

Le ratio de rigidité des charges structurelles permet d'apprécier la proportion des dépenses « obligatoires » rigides voire incompressibles, à savoir les charges de personnel, les contingents et participations et les charges d'intérêts par rapport aux produits de fonctionnement réels. Plus ce ratio est élevé, plus la marge de manœuvre de la collectivité est faible. Le seuil critique est atteint lorsque ce ratio dépasse 80 %.

RATIO DE RIGIDITE	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses obligatoires	12 066 688,00	11 668 325,00	11 740 604,47	10 995 194,15	11 971 190,40	11 836 981,14
Produits de fonctionnement réels	24 484 992,81	25 608 379,84	19 304 753,60	22 198 920,10	23 304 551,81	22 995 178,35
TAUX	49,28%	45,56%	60,82%	49,53%	51,37%	51,48%



Un ratio de rigidité supérieur à 50 % signifie que plus de la moitié des ressources de la commune sont consacrées aux charges structurelles.

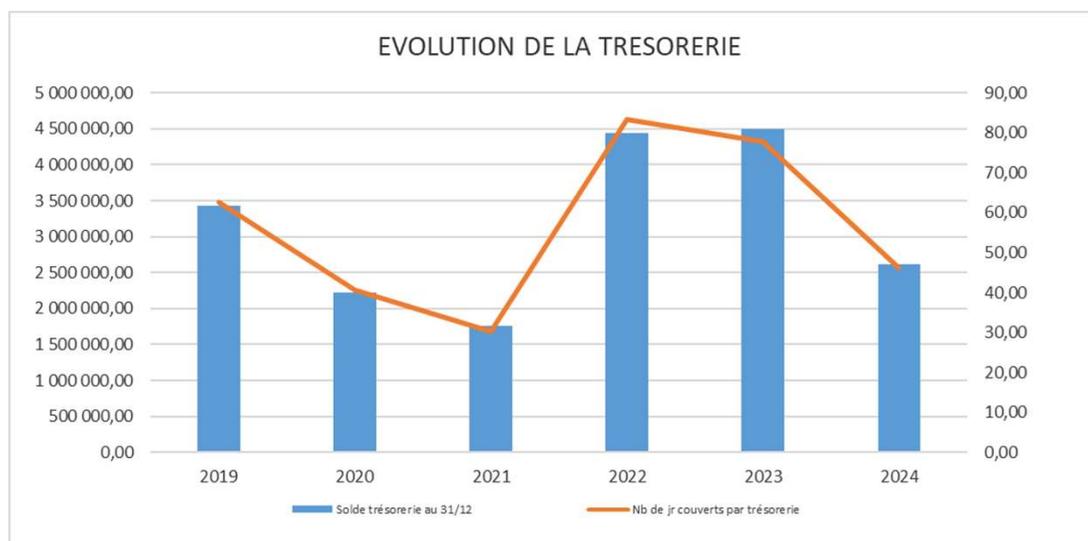
II-5) SITUATION DE TRESORERIE

TRESORERIE / charges réelles	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Charges de fonctionnement réelles (CAF)	19 711 094,47	19 616 609,32	20 870 239,80	19 157 519,41	20 789 646,17	20 382 550,49
Trésorerie au 31/12/N	3 427 393,05	2 218 030,13	1 757 577,47	4 435 574,22	4 499 110,04	2 621 238,83
Nombre de jour couverts par la trésorerie	62,60	40,70	30,32	83,35	77,91	46,30

La situation de trésorerie correspond aux encaissements et décaissements réels effectués et arrêtés à une date précise.
 Au 31 décembre 2024, la trésorerie disponible était de 2 621 238,83 €.

TRESORERIE	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Solde au 01/01/N	3 803 622,81	3 427 393,05	2 218 030,13	1 757 577,47	4 435 574,22	4 499 110,04
Recettes	27 318 185,63	30 508 371,60	24 615 923,89	28 949 777,63	27 962 160,90	25 469 558,05
Dépenses	27 694 415,39	31 717 734,52	25 076 376,55	26 271 780,88	27 898 625,08	27 347 429,26
Solde au 31/12/N	3 427 393,05	2 218 030,13	1 757 577,47	4 435 574,22	4 499 110,04	2 621 238,83

Le ratio « trésorerie en nombre de jours de charges réelles » est de 46,30 jours, ce qui signifie qu'au 31/12/2024, la commune pouvait assurer ses dépenses courantes pendant 46 jours sans nouvelles recettes. Ce ratio doit en principe être compris entre le seuil plancher de 30 jours et le seuil plafond qui peut être de 90 jours.



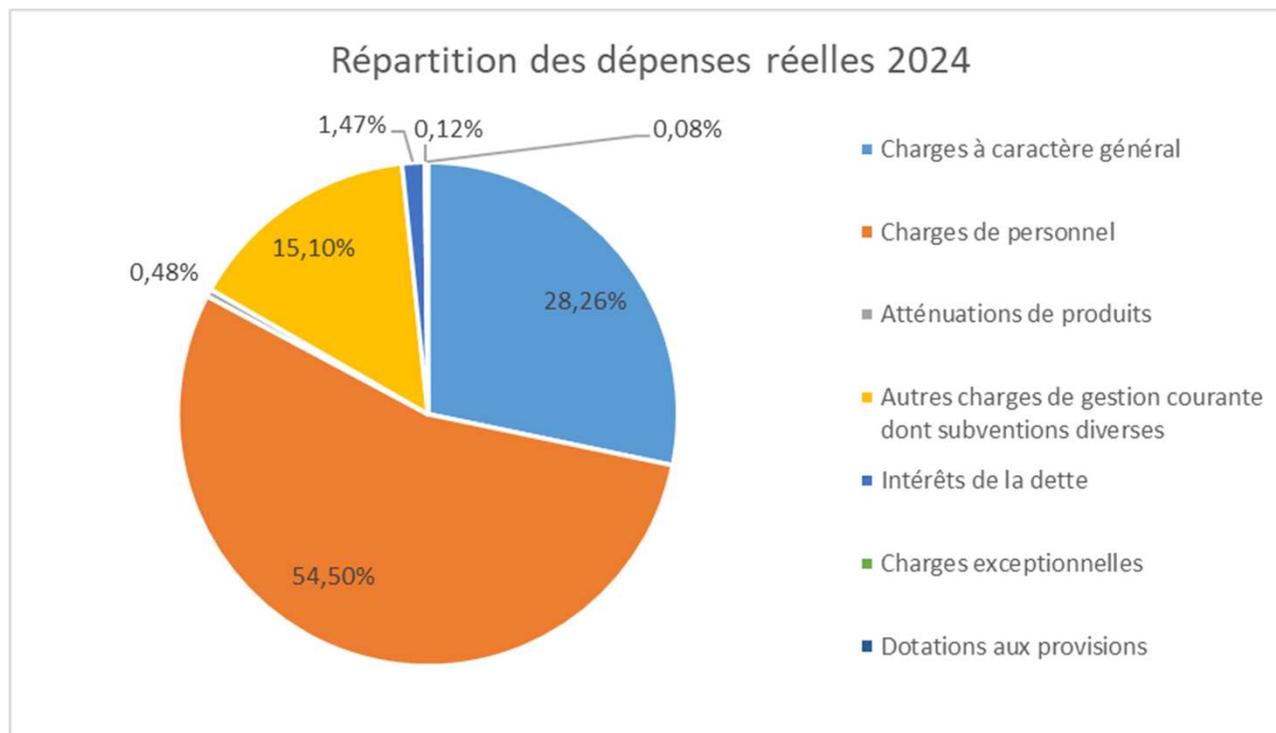
II-6) ANALYSE DES DEPENSES ET DES RECETTES EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de Fonctionnement		2019	2020	2021	2022	2023	2024		
		Réalisations	Réalisations	Réalisations	Réalisations	Réalisations	Prévisions	Réalisations	% de Réalisations
Chapitre 011	Charges à caractère général	4 970 645,80 €	5 081 285,00 €	5 094 381,15 €	5 433 026,60 €	6 148 063,66 €	6 737 858,53 €	5 874 232,33 €	87,18%
	taux d'évolution par rapport à N-1	1,79%	2,23%	0,26%	6,65%	13,16%		-4,45%	
Chapitre 012	Charges de personnel	11 201 364,40 €	10 963 244,71 €	10 860 566,87 €	11 168 529,52 €	11 307 453,37 €	11 730 000,00 €	11 325 863,76 €	96,55%
	taux d'évolution par rapport à N-1	1,31%	-2,13%	-0,94%	2,84%	1,24%		0,16%	
Chapitre 014	Atténuations de produits	115 979,00 €	82 894,00 €	51 437,00 €	55 103,00 €	88 451,00 €	100 100,00 €	100 057,00 €	99,96%
	taux d'évolution par rapport à N-1	15,34%	-28,53%	-37,95%	7,13%	60,52%		13,12%	
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante dont subventions diverses	2 976 041,02 €	2 264 793,91 €	2 541 161,90 €	2 208 624,83 €	2 752 987,04 €	3 178 500,00 €	3 138 278,84 €	98,73%
	taux d'évolution par rapport à N-1	7,95%	-23,90%	12,20%	-13,09%	24,65%		14,00%	
Chapitre 66	Intérêts de la dette	586 915,19 €	508 220,70 €	446 881,49 €	401 421,91 €	369 120,34 €	321 800,00 €	304 656,60 €	94,67%
	taux d'évolution par rapport à N-1	-4,44%	-13,41%	-12,07%	-10,17%	-8,05%		-17,46%	
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	131 073,37 €	1 035 285,20 €	2 170 224,32 €	958 565,79 €	382 124,47 €	30 000,00 €	24 486,62 €	81,62%
	taux d'évolution par rapport à N-1	-74,03%	689,85%	109,63%	-55,83%	-60,14%		-93,59%	
Chapitre 68	Dotations aux provisions	2 074 100,00 €	1 506 432,83 €	342 880,29 €	136 478,56 €	0,00 €	15 600,00 €	15 594,31 €	99,96%
	taux d'évolution par rapport à N-1	38,16%	-27,37%	-77,24%	-60,20%				
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		22 056 118,78 €	21 442 156,35 €	21 507 533,02 €	20 361 750,21 €	21 048 199,88 €	22 113 858,53 €	20 783 169,46 €	
Chapitre 042	Opération d'ordre entre sections	1 724 925,07 €	2 070 487,80 €	3 779 872,27 €	2 928 808,98 €	2 836 471,72 €	1 885 600,00 €	1 942 825,07 €	103,03%
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement						1 990 982,07 €		
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		1 724 925,07 €	2 070 487,80 €	3 779 872,27 €	2 928 808,98 €	2 836 471,72 €	3 876 582,07 €	1 942 825,07 €	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		23 781 043,85 €	23 512 644,15 €	25 287 405,29 €	23 290 559,19 €	23 884 671,60 €	25 990 440,60 €	22 725 994,53 €	87,44%

En italique : données provisoires

II-6) ANALYSE DES DEPENSES ET DES RECETTES EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement 2024 s'élèvent à un montant total de 20 783 169,46 €, elles étaient de 21 048 199,88 € en 2023 soit une baisse de 1,26 %.



Les dépenses réelles de fonctionnement sont composées principalement :

- Des dépenses de personnel
- Des charges à caractère général
- Des autres charges de gestion courante.

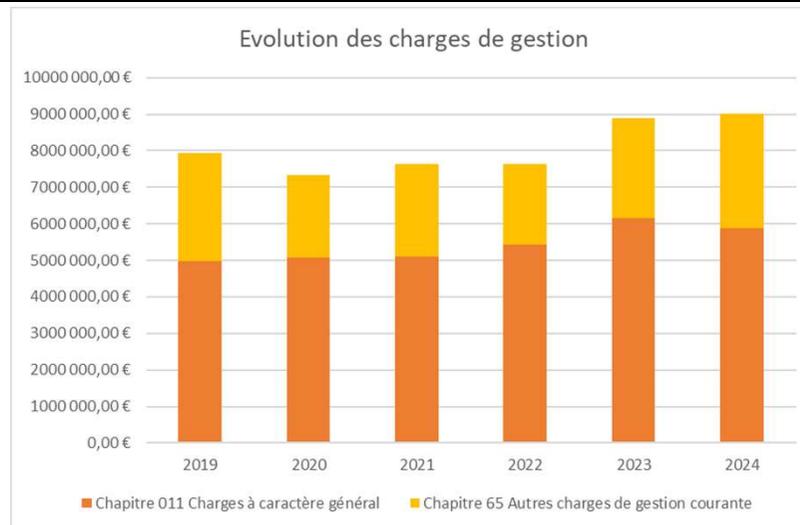
II-6) ANALYSE DES DEPENSES ET DES RECETTES EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

➤ Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante

Les charges à caractère général (chapitre 011) et les autres charges de gestion courante (chapitre 65) s'élèvent à 9 012 511,17 €. Elles représentent donc 43,36 % des dépenses réelles de fonctionnement. Ces dépenses, et notamment les dépenses à caractère général, sont impactées par l'inflation.

A noter également qu'en 2024, les autres charges de gestion courantes sont en hausse par rapport aux années précédentes. Avec le passage à la M57 au 1^{er} janvier 2024, certains comptes de charges exceptionnelles (chapitre 67) ont été basculés dans les autres charges de gestion courante. Ceci explique en partie l'augmentation d'un chapitre et la diminution de l'autre.

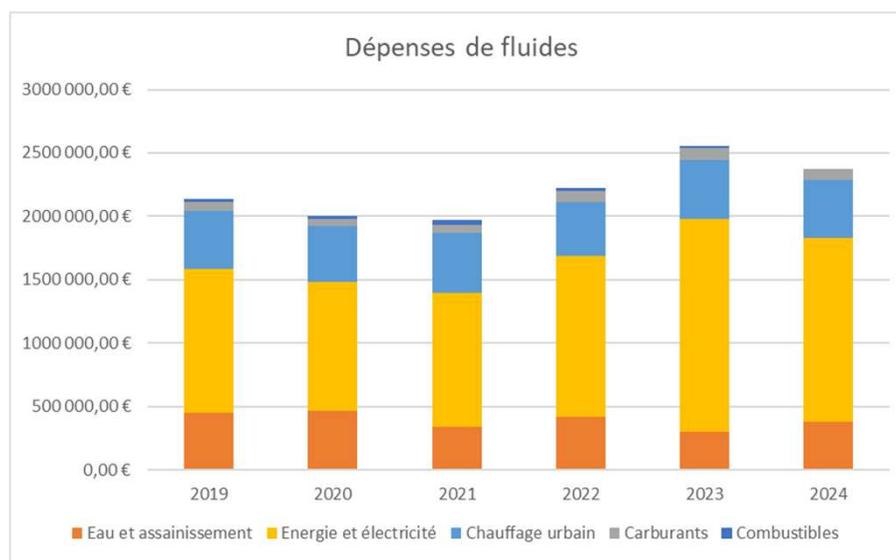
Charges de gestion		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Chapitre 011	Charges à caractère général	4 970 645,80 €	5 081 285,00 €	5 094 381,15 €	5 433 026,60 €	6 148 063,66 €	5 874 232,33 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante dont subventions diverses	2 976 041,02 €	2 264 793,91 €	2 541 161,90 €	2 208 624,83 €	2 752 987,04 €	3 138 278,84 €
TOTAL des dépenses de gestion		7 946 686,82 €	7 346 078,91 €	7 635 543,05 €	7 641 651,43 €	8 901 050,70 €	9 012 511,17 €



II-6) ANALYSE DES DEPENSES ET DES RECETTES EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

➤ Les dépenses de fluides

Dépenses de fluides	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Eau et assainissement	446 403,17 €	469 020,24 €	341 384,02 €	417 287,54 €	299 958,92 €	375 135,18 €
Energie et électricité	1 135 463,66 €	1 011 046,71 €	1 054 892,21 €	1 267 140,50 €	1 682 992,93 €	1 453 356,07 €
Chauffage urbain	461 099,88 €	442 728,84 €	469 964,12 €	428 070,43 €	464 734,37 €	455 782,98 €
Carburants	71 795,15 €	54 936,86 €	67 524,86 €	90 455,45 €	91 025,03 €	87 913,74 €
Combustibles	20 871,95 €	22 662,16 €	36 447,90 €	20 821,34 €	17 519,99 €	0,00 €
TOTAL des dépenses de fluides	2 135 633,81 €	2 000 394,81 €	1 970 213,11 €	2 223 775,26 €	2 556 231,24 €	2 372 187,97 €
Evolution en %		-6,33%	-1,51%	12,87%	14,95%	-7,20%



II-6) ANALYSE DES DEPENSES ET DES RECETTES EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

➤ **Les charges de personnel**

Les charges de personnel sont comptabilisées au sein du chapitre 012. Le découpage des charges de personnel se fait de la manière suivante :

- Le personnel titulaire
- Le personnel non titulaire
- Les autres charges de personnel (URSAAF, apprentis, médecin du travail...)

Les dépenses de personnel ont par nature une croissance plus dynamique que les autres charges notamment du fait de la prise en compte du Glissement Vieillesse Technicité (GVT). De même, un agent, du fait de son avancement de grade et de carrière coutera mécaniquement plus cher à la collectivité chaque année.

➤ **Les dépenses de fonctionnement rigides**

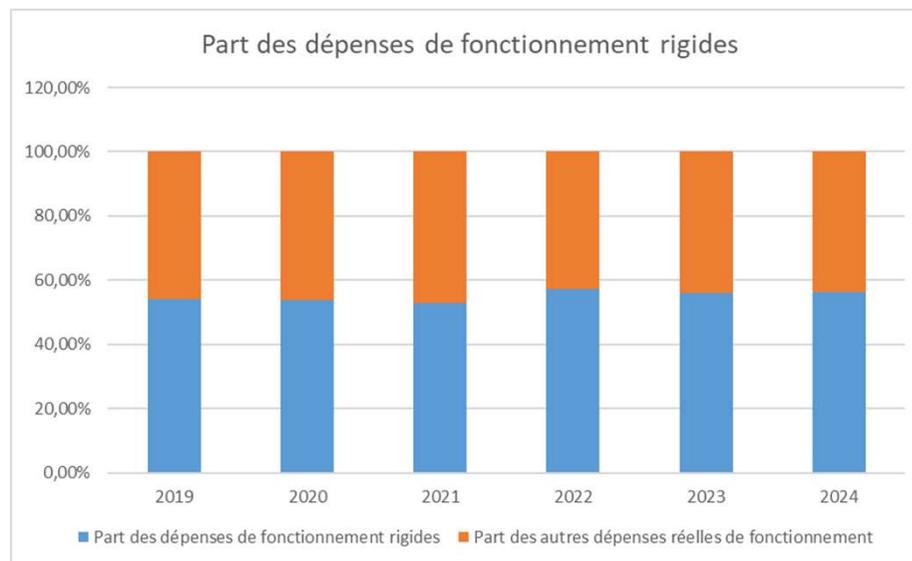
Les dépenses de fonctionnement rigides sont composées des atténuations de produits, des dépenses de personnel et des charges financières. Elles sont considérées comme rigides car la Collectivité ne peut aisément les optimiser en cas de besoin.

Elles dépendent en effet pour la plupart d'engagements contractuels passés par la collectivité et difficiles à retravailler.

Ainsi, des dépenses de fonctionnement rigides importantes ne sont pas forcément un problème dès lors que les finances de la collectivité sont saines mais peuvent le devenir rapidement en cas de dégradation de la situation financière car des marges de manœuvre seraient plus difficile à rapidement dégager.

II-6) ANALYSE DES DEPENSES ET DES RECETTES EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement rigides		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Chapitre 014	Atténuations de produits	115 979,00 €	82 894,00 €	51 437,00 €	55 103,00 €	88 451,00 €	100 057,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel	11 201 364,40 €	10 963 244,71 €	10 860 566,87 €	11 168 529,52 €	11 307 453,37 €	11 325 863,76 €
Chapitre 66	Intérêts de la dette	586 915,19 €	508 220,70 €	446 881,49 €	401 421,91 €	369 120,34 €	304 656,60 €
TOTAL des dépenses de fonctionnement rigides		11 904 258,59 €	11 554 359,41 €	11 358 885,36 €	11 625 054,43 €	11 765 024,71 €	11 730 577,36 €
Autres dépenses réelles de fonctionnement		10 151 860,19 €	9 887 796,94 €	10 148 647,66 €	8 736 695,78 €	9 283 175,17 €	9 052 592,10 €
Part des dépenses de fonctionnement rigides		53,97%	53,89%	52,81%	57,09%	55,90%	56,44%
Part des autres dépenses réelles de fonctionnement		46,03%	46,11%	47,19%	42,91%	44,10%	43,56%

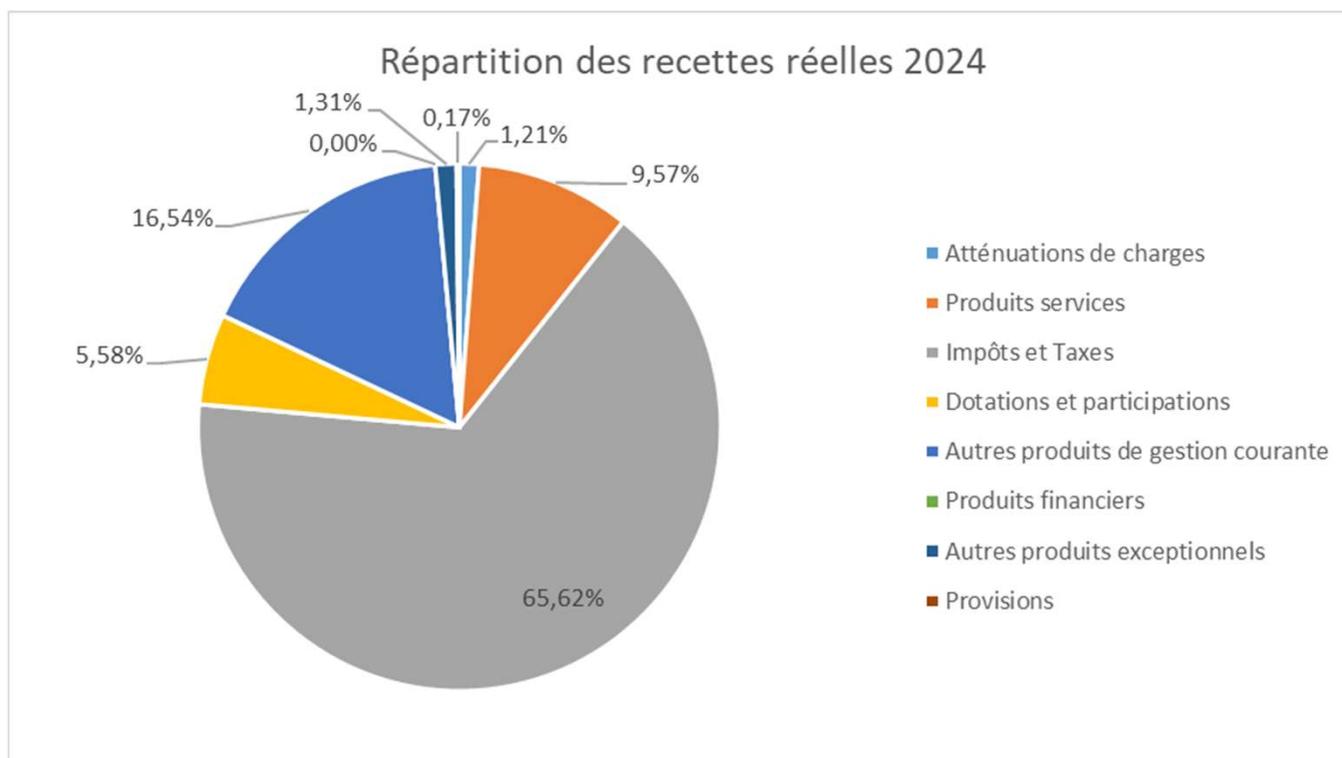


II-6) ANALYSE DES DEPENSES ET DES RECETTES EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement		2019	2020	2021	2022	2023	2024		
		Réalisations	Réalisations	Réalisations	Réalisations	Réalisations	Prévisions	Réalisations	% de Réalisations
Chapitre 013	Atténuations de charges	154 945,31 €	236 220,20 €	242 975,93 €	1 012 649,24 €	170 102,71 €	115 100,00 €	284 967,66 €	247,58%
	taux d'évolution par rapport à N-1	-60,08%	52,45%	2,86%	316,77%	-83,20%		67,53%	
Chapitre 70	Produits services	2 177 188,97 €	1 696 140,95 €	1 425 474,05 €	1 960 397,49 €	2 273 627,11 €	1 870 700,00 €	2 263 295,05 €	120,99%
	taux d'évolution par rapport à N-1	-14,41%	-22,09%	-15,96%	37,53%	15,98%		-0,45%	
Chapitre 73 dont 731	Impôts et Taxes	14 602 473,75 €	12 905 066,22 €	11 485 311,86 €	14 674 795,90 €	15 291 625,70 €	15 076 200,00 €	15 516 445,07 €	102,92%
	taux d'évolution par rapport à N-1	2,32%	-11,62%	-11,00%	27,77%	4,20%		1,47%	
Chapitre 74	Dotations et participations	1 046 745,51 €	2 297 462,03 €	3 448 842,23 €	1 792 449,73 €	1 248 152,39 €	1 215 000,00 €	1 320 045,06 €	108,65%
	taux d'évolution par rapport à N-1	-14,95%	119,49%	50,12%	-48,03%	-30,37%		5,76%	
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	3 642 915,34 €	6 981 749,49 €	2 909 419,80 €	2 893 547,32 €	4 501 027,44 €	3 848 000,00 €	3 911 911,51 €	101,66%
	taux d'évolution par rapport à N-1	2,13%	91,65%	-58,33%	-0,55%	55,55%		-13,09%	
Chapitre 76	Produits financiers	857 346,23 €	19,68 €	99,85 €	857 347,77 €	198,69 €	400,00 €	202,04 €	50,51%
	taux d'évolution par rapport à N-1								
Chapitre 77	Autres produits exceptionnels	2 455 029,93 €	2 307 789,69 €	2 182 395,76 €	1 253 665,21 €	1 125 591,48 €	10 000,00 €	310 666,51 €	3106,67%
	taux d'évolution par rapport à N-1	6,90%	-6,00%	-5,43%	-42,56%	-10,22%		-72,40%	
Chapitre 78	Provisions	4 691 999,52 €	0,00 €	1 924 897,49 €	316 175,05 €	78 029,90 €	40 025,00 €	39 909,86 €	99,71%
	taux d'évolution par rapport à N-1	301,38%	-100,00%		-83,57%	-75,32%		-48,85%	
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		29 628 644,56 €	26 424 448,26 €	23 619 416,97 €	24 761 027,71 €	24 688 355,42 €	22 175 425,00 €	23 647 442,76 €	
Chapitre 042	Opération d'ordre entre sections	142 973,15 €	188 894,72 €	122 409,02 €	155 119,41 €	176 144,27 €	115 285,00 €	115 402,95 €	100,10%
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		142 973,15 €	188 894,72 €	122 409,02 €	155 119,41 €	176 144,27 €	115 285,00 €	115 402,95 €	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		29 771 617,71 €	26 613 342,98 €	23 741 825,99 €	24 916 147,12 €	24 864 499,69 €	22 290 710,00 €	23 762 845,71 €	106,60%

II-6) ANALYSE DES DEPENSES ET DES RECETTES EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent 23 645 319,05 €, elles étaient de 24 688 355,42 € en 2023 soit une baisse de 4,22 %.



Les impôts et taxes représentent 65% des recettes réelles de fonctionnement. Parmi celles-ci on retrouve principalement :

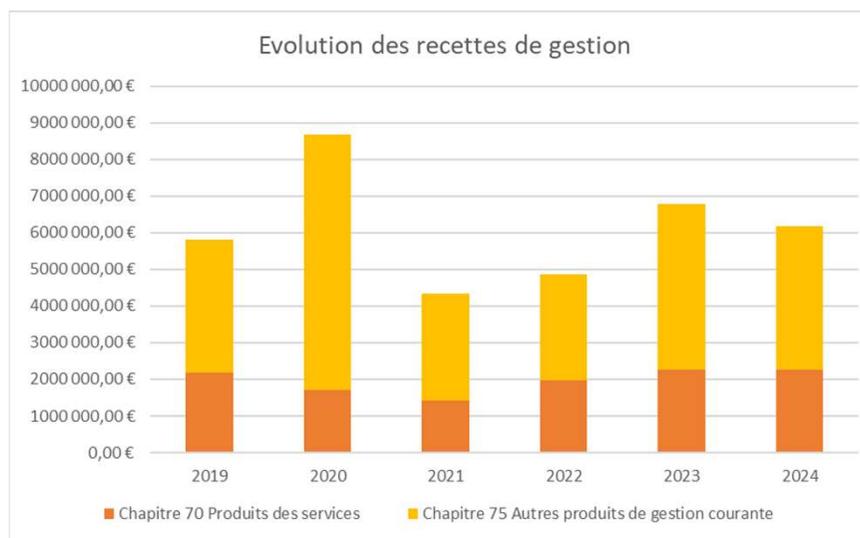
- La fiscalité du Casino
- La fiscalité ménages
- L'attribution de compensation versée par la CCPOM

6) ANALYSE DES DEPENSES ET DES RECETTES EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

➤ Les recettes de gestion

Les recettes de gestion de la collectivité représentent la somme des produits des services (chapitre 70) et des autres produits de gestion courante (chapitre 75).

Recettes de gestion		2019	2020	2021	2022	2023	2024
Chapitre 70	Produits des services	2 177 188,97 €	1 696 140,95 €	1 425 474,05 €	1 960 397,49 €	2 273 627,11 €	2 263 295,05 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	3 642 915,34 €	6 981 749,49 €	2 909 419,80 €	2 893 547,32 €	4 501 027,44 €	3 911 911,51 €
TOTAL des dépenses de gestion		5 820 104,31 €	8 677 890,44 €	4 334 893,85 €	4 853 944,81 €	6 774 654,55 €	6 175 206,56 €



II-6) ANALYSE DES DEPENSES ET DES RECETTES EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

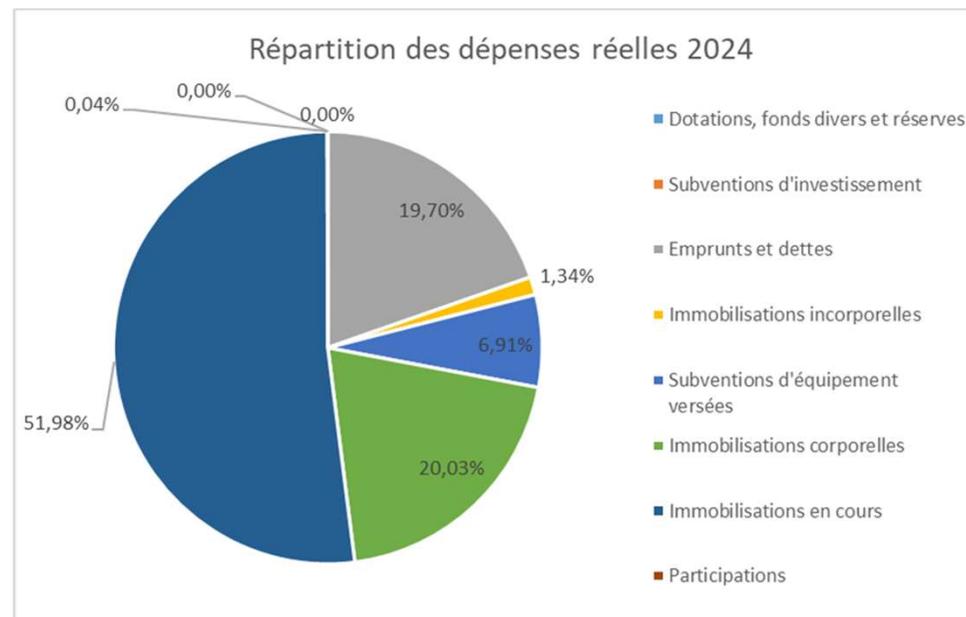
Dépenses d'Investissement		2019	2020	2021	2022	2023	2024		
		Réalisations	Réalisations	Réalisations	Réalisations	Réalisations	Prévisions	Réalisations	% de Réalisations
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	39 480,94 €		76 018,90 €		7 497,01 €			
	taux d'évolution par rapport à N-1								
Chapitre 16	Emprunts et dettes	2 183 340,30 €	2 242 785,12 €	1 804 922,60 €	1 825 491,66 €	1 497 418,84 €	<i>1 264 377,87 €</i>	<i>1 200 219,73 €</i>	94,93%
	taux d'évolution par rapport à N-1	6,26%	2,72%	-19,52%	1,14%	-17,97%		-19,85%	
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	45 279,11 €	74 946,01 €	102 043,46 €	36 032,90 €	85 938,70 €	<i>292 035,05 €</i>	<i>81 344,24 €</i>	27,85%
	taux d'évolution par rapport à N-1	-34,53%	65,52%	36,16%	-64,69%	138,50%		-5,35%	
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	68 500,00 €	169 950,00 €	82 640,00 €	171 610,00 €		<i>421 100,00 €</i>	<i>421 061,00 €</i>	0,00%
	taux d'évolution par rapport à N-1		148,10%	-51,37%	107,66%				
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	539 602,17 €	1 181 193,00 €	272 561,26 €	460 132,19 €	794 507,08 €	<i>2 344 231,43 €</i>	<i>1 220 154,08 €</i>	52,05%
	taux d'évolution par rapport à N-1	191,26%	118,90%	-76,92%	68,82%	72,67%		53,57%	
Chapitre 23	Immobilisations en cours	1 869 447,16 €	1 685 854,12 €	960 605,54 €	1 410 822,39 €	1 034 302,26 €	<i>4 870 481,48 €</i>	<i>3 165 941,04 €</i>	65,00%
	taux d'évolution par rapport à N-1	10,50%	-9,82%	-43,02%	46,87%	-26,69%		206,09%	
Chapitre 26	Participations		14 000,00 €	505 000,00 €	1 515 000,00 €	1 800 000,00 €	<i>2 500,00 €</i>	<i>2 500,00 €</i>	100,00%
	taux d'évolution par rapport à N-1			3507,14%	200,00%	18,81%		-99,86%	
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		4 745 649,68 €	5 368 728,25 €	3 803 791,76 €	5 419 089,14 €	5 219 663,89 €	<i>9 194 725,83 €</i>	<i>6 091 220,09 €</i>	
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	142 973,15 €	188 894,72 €	122 409,02 €	155 119,41 €	176 144,27 €	<i>115 285,00 €</i>	<i>115 402,95 €</i>	100,10%
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	382 845,52 €	374 382,02 €	1 183 831,92 €	535 058,11 €	86 750,86 €	<i>8 000,00 €</i>	<i>7 660,04 €</i>	95,75%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		525 818,67 €	563 276,74 €	1 306 240,94 €	690 177,52 €	262 895,13 €	<i>123 285,00 €</i>	<i>123 062,99 €</i>	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		5 271 468,35 €	5 932 004,99 €	5 110 032,70 €	6 109 266,66 €	5 482 559,02 €	<i>9 318 010,83 €</i>	<i>6 214 283,08 €</i>	

En italique : données provisoires

II-6) ANALYSE DES DEPENSES ET DES RECETTES EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement regroupent les dépenses d'équipement et le remboursement en capital des emprunts et autres dettes.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 6 091 220,09 € en 2024, elles étaient de 5 219 663,89 € en 2023.



II-6) ANALYSE DES DEPENSES ET DES RECETTES EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes d'Investissement		2019	2020	2021	2022	2023	2024		
		Réalisations	Réalisations	Réalisations	Réalisations	Réalisations	Prévisions	Réalisations	% de Réalisations
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	583 168,37 €	2 825 817,64 €	713 970,22 €	462 174,32 €	640 217,77 €	1 861 650,46 €	2 106 675,26 €	113,16%
	taux d'évolution par rapport à N-1	-76,02%	384,56%	-74,73%	-35,27%	38,52%		229,06%	
Chapitre 13	Subventions d'investissement	315 923,18 €	161 046,80 €	1 855 713,08 €	416 373,48 €	300 704,92 €	1 291 920,00 €	514 212,55 €	39,80%
	taux d'évolution par rapport à N-1	128,40%	-49,02%	1052,28%	-77,56%	-27,78%		71,00%	
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées			2 000 000,00 €	4 010,84 €	1 800 650,00 €	2 000 000,00 €	650,00 €	0,03%
	taux d'évolution par rapport à N-1								
Chapitre 165	Dépôts et cautionnement	9 500,00 €	710,19 €	1 155,00 €					
	taux d'évolution par rapport à N-1	16122,68%	-92,52%	62,63%					
Chapitre 21	Avances et acomptes versés	18 140,52 €							
	taux d'évolution par rapport à N-1								
Chapitre 23	Voiries diverses	5 000,00 €						23 367,12 €	
	taux d'évolution par rapport à N-1								
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	125 000,00 €	125 000,00 €	118 367,75 €		350,00 €			
	taux d'évolution par rapport à N-1	-7,41%	0,00%	-5,31%					
Chapitre 024	Produit des cessions d'immobilisations						620 000,00 €		
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		1 056 732,07 €	3 112 574,63 €	4 689 206,05 €	882 558,64 €	2 741 922,69 €	5 773 570,46 €	2 644 904,93 €	
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	1 724 925,07 €	2 070 487,80 €	3 779 872,27 €	2 907 615,03 €	2 831 569,54 €	1 885 600,00 €	1 942 825,07 €	103,03%
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	382 845,52 €	374 382,02 €	1 183 831,92 €	538 496,91 €	91 653,04 €	8 000,00 €	7 660,04 €	95,75%
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement						1 990 982,07 €		
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		2 107 770,59 €	2 444 869,82 €	4 963 704,19 €	3 446 111,94 €	2 923 222,58 €	3 884 582,07 €	1 950 485,11 €	
TOTAL		3 164 502,66 €	5 557 444,45 €	9 652 910,24 €	4 328 670,58 €	5 665 145,27 €	9 658 152,53 €	4 595 390,04 €	

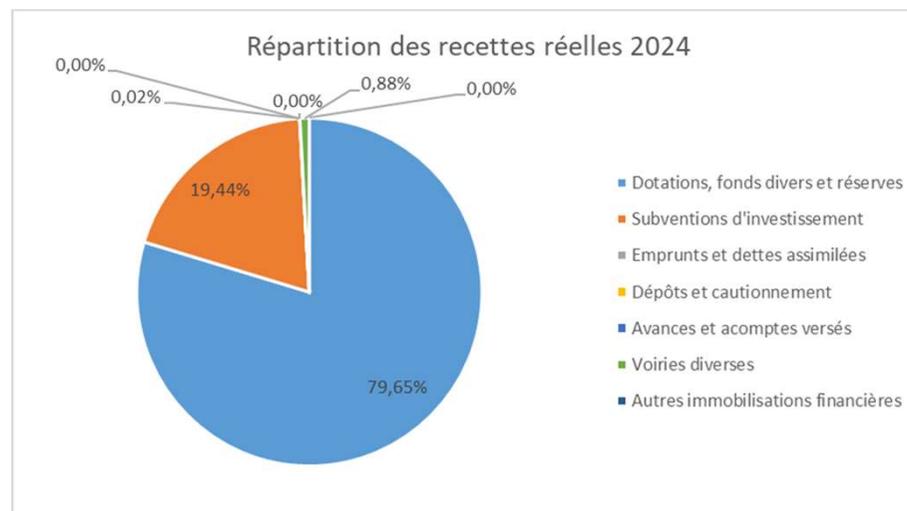
En italique : données provisoires

II-6) ANALYSE DES DEPENSES ET DES RECETTES EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 2 644 904,93 €, elles étaient de 2 741 922,69 € en 2023 soit une baisse de 3,54 %.

Les recettes d'investissement sont principalement constituées :

- Des subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la Région, du Département...)
- Du FCTVA
- De la taxe d'aménagement
- De l'excédent de fonctionnement capitalisé
- Des emprunts



II-7) RESULTATS PROVISOIRES DE L'EXERCICE 2024

BUDGET GENERAL 2024		SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Résultats de l'exercice	Recettes	4 595 390,04	23 762 845,71	28 358 235,75
	Dépenses	6 214 283,08	22 725 994,53	28 940 277,61
	Solde	-1 618 893,04	1 036 851,18	-582 041,86

Reports N-1	-340 141,70	3 699 730,60	3 359 588,90
Résultats de clôture de l'exercice (avec reports n-1)	-1 959 034,74	4 736 581,78	2 777 547,04

Restes à réaliser au 31/12/2024	Recettes	3 457 951,63		3 457 951,63
	Dépenses	1 741 837,79		1 741 837,79
	Solde	1 716 113,84		1 716 113,84

Resultats cumulés 2024 avec RAR	-242 920,90	4 736 581,78	4 493 660,88
--	--------------------	---------------------	---------------------

III – GESTION DE LA DETTE COMMUNALE

III-1) STRUCTURE DE LA DETTE COMMUNALE

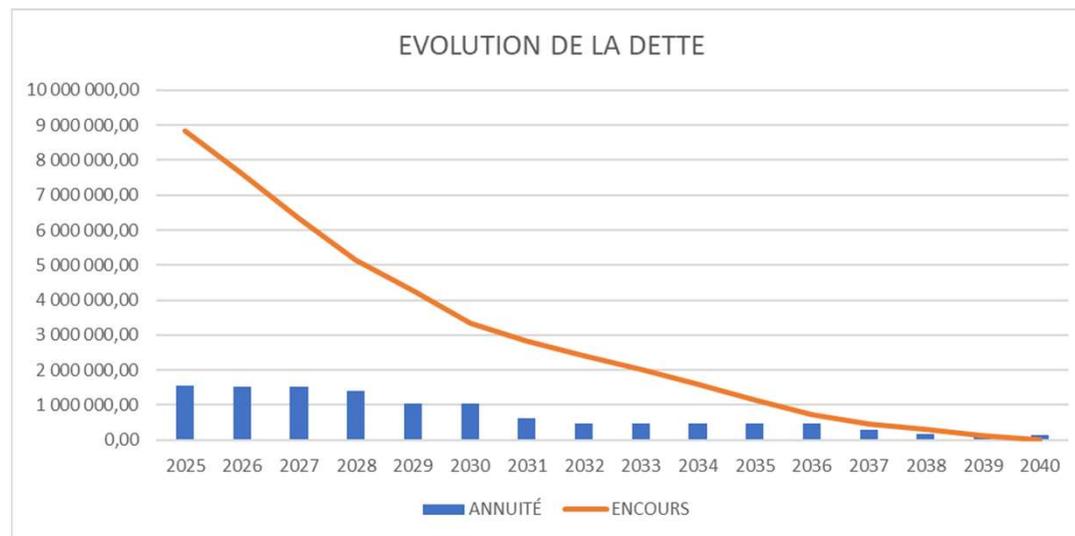
En 2024, 1 523 522,77 € ont été payés au cours de l'année au titre des emprunts, 1 200 219,73 € en capital et 323 303,04 € en intérêts.

Au 1^{er} janvier 2025, la dette de la Ville se compose de 8 emprunts à taux fixe.

Un neuvième prêt également à taux fixe de 2 000 000,00 €, souscrit en 2023 auprès de la Banque Postale, commencera à s'amortir le 1^{er} juillet 2025.

Le capital restant dû (CRD) est de 8 084 056,79 € au 01/01/2025 auquel il convient d'ajouter l'emprunt de 2 000 000,00 € évoqué ci-dessus soit un CRD de 10 084 056,79 €, ce qui représente une dette par habitant de 924,46 € (10 908 habitants selon population Insee au 1^{er} janvier 2024 – fiche DGF 2024).

EVOLUTION DE LA DETTE				
ANNÉE	CAPITAL	INTÉRÊT	ANNUITÉ	ENCOURS
2025	1 243 604,68	313 871,20	1 557 475,88	8 840 452,11
2026	1 228 472,25	301 207,75	1 529 680,00	7 611 979,86
2027	1 275 072,72	249 606,66	1 524 679,38	6 336 907,14
2028	1 192 269,69	198 539,98	1 390 809,67	5 144 637,45
2029	882 132,34	151 715,81	1 033 848,15	4 262 505,11
2030	917 467,93	117 657,20	1 035 125,13	3 345 037,18
2031	527 652,70	87 117,89	614 770,59	2 817 384,48
2032	398 702,81	75 652,35	474 355,16	2 418 681,67
2033	408 794,90	65 560,26	474 355,16	2 009 886,77
2034	419 186,41	55 168,75	474 355,16	1 590 700,36
2035	429 887,52	44 467,64	474 355,16	1 160 812,84
2036	440 908,71	33 446,45	474 355,16	719 904,13
2037	263 936,29	22 799,10	286 735,39	455 967,84
2038	160 048,04	15 897,60	175 945,64	295 919,80
2039	166 563,12	9 382,52	175 945,64	129 356,68
2040	129 356,68	2 602,55	131 959,23	0,00



III-2) ANALYSE DE LA DETTE COMMUNALE

Niveau d'endettement (hors autres dettes et dette garantie)

Niveau d'endettement	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Encours de la dette	12 444 000,00	10 354 000,00	10 692 670,00	10 779 622,11	11 284 276,60	10 084 056,79
Produits de fonctionnement (recettes réelles hors produits de cession compte 775)	27 863 568,01	25 155 616,06	21 516 381,66	23 582 847,39	23 641 135,42	23 420 112,87
Niveau d'endettement	44,66%	41,16%	49,70%	45,71%	47,73%	43,06%

Le niveau d'endettement, qui s'apprécie par un calcul entre l'encours de la dette et les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions), mesure la charge de la dette de la collectivité. Pour mémoire, au 31 décembre 2014, l'encours de la dette était de 24 030 289,21 € et les produits de fonctionnement de 22 458 873,17 € soit un niveau d'endettement de 107 %.

Taux de charge de la dette (hors autres dettes et dette garantie)

Taux de charge de la dette	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Annuités de la dette (dont perte de change)	2 597 041,10	2 580 289,67	2 081 859,78	2 106 159,28	1 854 157,11	1 501 343,00
Produits de fonctionnement (recettes réelles hors produits de cession compte 775)	27 863 568,01	25 155 616,06	21 516 381,66	23 582 847,39	23 641 135,42	23 420 112,87
Taux de charge	9,32%	10,26%	9,68%	8,93%	7,84%	6,41%

Le taux de charge au 31/12/2024 est de 6,41 %. Il mesure le ratio entre l'annuité (capital + intérêts) et les produits de fonctionnement (hors produits de cession). Cela signifie que 6,41 % des recettes réelles de fonctionnement de la commune ont servi au seul remboursement des emprunts contractés.

III-2) ANALYSE DE LA DETTE COMMUNALE

Capacité de désendettement

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Encours de la dette	12 444 000,00	10 354 000,00	10 692 670,00	10 779 622,11	11 284 276,60	10 084 056,79
Epargne brute	4 773 898,34	5 991 770,52	-1 566 042,87	3 041 400,69	2 514 905,64	2 612 627,86
Capacité de désendettement (en années)	2,61	1,73	- 6,83	3,54	4,49	3,86

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière qui mesure le rapport entre l'épargne et la dette. Il permet de déterminer le nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans et un seuil limite à 15 ans, soit la durée de vie moyenne estimée des équipements publics et des emprunts permettant de les financer. Si la capacité de désendettement de la commune est supérieure à ce seuil, cela signifie qu'elle devrait à nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la commune, notamment au niveau des établissements de crédit.

Au 31 décembre 2024, il faudrait à la collectivité moins de 4 ans pour rembourser la totalité de sa dette.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situerait aux alentours de 4,5 années en 2023 (DGCL – Données DGFIP).

III-3) LES LIGNES DE TRESORERIE

En 2024, les frais payés pour les lignes de trésorerie se sont élevés à 1 500,00 €.

- La ligne de trésorerie de 1 500 000,00 € mise à disposition de la Ville par le Crédit Agricole le 25 juin 2024 arrivera à échéance le 24 juin 2025.

III-4) LES AUTRES DETTES

➤ **Les autres dettes:**

Les autres dettes sont issues d'engagements pris auprès d'autres organismes que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt.

La régie n'ayant pas facturé les années 2023 et 2024, ces sommes seront à payer en 2025.

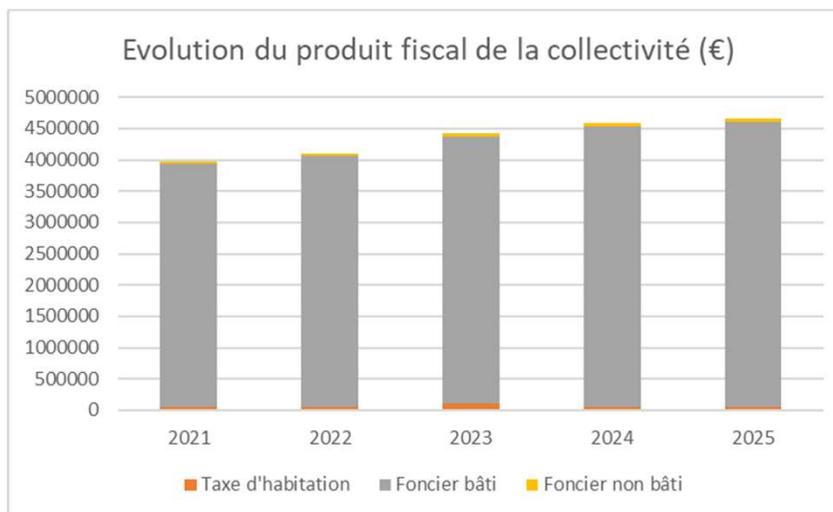
AUTRES DETTES				
LIBELLES	Montant Initial de la dette	Dépenses sur exercice 2024	Dettes restantes au 31/12/2024	Dettes à rembourser en 2025
MOD Réseau de chaleur Durée 6 ans - à partir de 2019	146 267,24 €	0,00 €	48 755,76 €	48 755,76 €
TOTAL				48 755,76 €

IV – FISCALITE

IV-1) LA FISCALITE DIRECTE

➤ La fiscalité ménages

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des ressources fiscales de la commune.



Les taux communaux resteront inchangés en 2025, le produit fiscal est estimé à 5 400 000,00 €.

Taxe	Taux	2021		2022		2023		2024		2025	
		Bases réelles	Produit perçu	Bases prévisionnelles	Produit attendu						
TH	21,30	260 119	55 405	232 575	49 538	452 880	96 463	252 177	53 714	255 000	54 000
FB	29,30	13 279 926	3 888 636	13 690 724	4 009 307	14 599 672	4 275 512	15 313 328	4 485 241	15 600 000	4 550 000
FNB	81,25	44 548	36 195	58 378	47 432	57 254	46 519	54 719	44 459	56 500	46 000
Coefficient correcteur			665 986		687 738		734 540		769 130		750 000
TOTAL		13 584 593	4 646 222	13 981 677	4 794 015	15 109 806	5 153 034	15 620 224	5 352 544	15 911 500	5 400 000

IV-1) LA FISCALITE DIRECTE

➤ Les allocations compensatrices

L'Etat verse aux collectivités des allocations compensant en totalité ou en partie les pertes de recettes fiscales consécutives à certaines exonérations décidées par le législateur. Les exonérations votées par le Conseil Municipal ne sont pas compensées.

Depuis 2021, en plus de la taxe foncière du Département, les communes perçoivent les allocations compensatrices correspondantes.

Taxe	2021	2022	2023	2024	2025
TH					
TFB + TFNB	452 734,00	473 963,00	512 594,00	528 193,00	520 000,00
TOTAL	452 734,00	473 963,00	512 594,00	528 193,00	520 000,00

* ces données sont des estimations et peuvent être amenées à changer lors de la réception des notifications

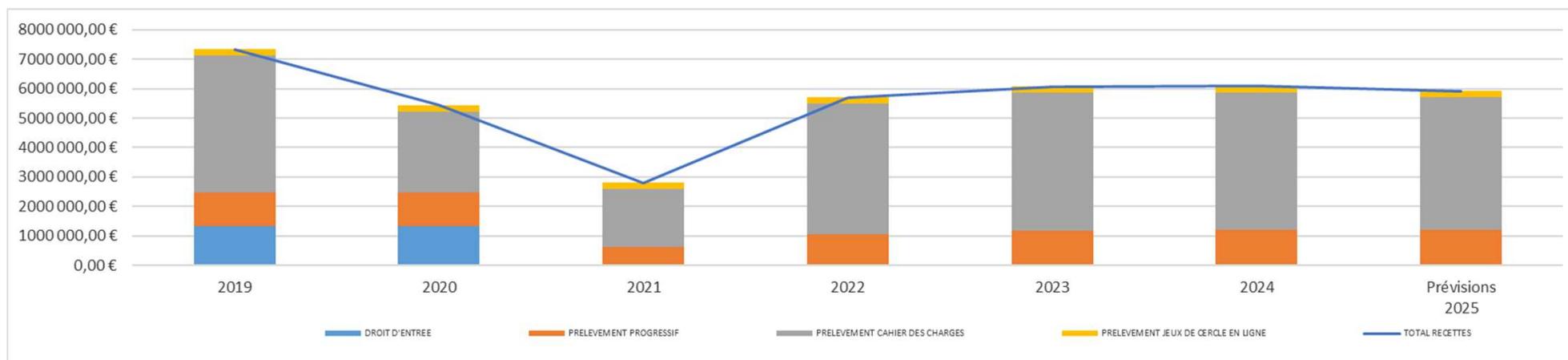
IV-2) LA FISCALITE DES CASINOS

CASINO : DROIT D'ENTREE ET PRELEVEMENT SUR LES PRODUITS DES JEUX (Selon exercice communal)

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Prévisions 2025
DROIT D'ENTREE	1 349 297,02 €	1 349 297,03 €					
PRELEVEMENT PROGRESSIF	1 127 968,00 €	1 128 759,00 €	615 853,00 €	1 072 577,00 €	1 171 604,16 €	1 217 589,00 €	1 200 000,00 €
PRELEVEMENT CAHIER DES CHARGES	4 639 377,00 €	2 740 636,00 €	1 972 463,00 €	4 434 246,00 €	4 691 904,00 €	4 654 769,00 €	4 520 000,00 €
PRELEVEMENT JEUX DE CERCLE EN LIGNE	213 485,96 €	217 835,63 €	219 505,46 €	190 533,26 €	206 899,67 €	212 348,94 €	200 000,00 €
PRELEVEMENT A EMPLOYER							
TOTAL RECETTES	7 330 127,98 €	5 436 527,66 €	2 807 821,46 €	5 697 356,26 €	6 070 407,83 €	6 084 706,94 €	5 920 000,00 €
Evolution en pourcentage	3,35%	-25,83%	-48,35%	102,91%	6,55%	0,24%	-2,71%

En 2024, les recettes du Casino se sont élevées à 6 084 706,94 €.

Les prévisions 2025 sont estimées à 5 920 000,00 €.



IV-3) LA FISCALITE INDIRECTE

La Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) a été instaurée sur le territoire intercommunal à partir du 1^{er} janvier 2017. Depuis, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle (CCPOM) perçoit à la place de la commune :

- La cotisation foncière des entreprises en intégralité
- La totalité de la part communale de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
- La totalité de la part communale des fractions d'IFER
- La TASCOM en intégralité
- La taxe additionnelle à la TFPNB
- Des taux additionnels à la TH et aux taxes foncières.

En contrepartie, une attribution de compensation est versée par la CCPOM à la commune en tenant compte des transferts de charges opérés, calculé par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Il s'agit là du principal flux financier entre la commune et la CCPOM.

Attribution de compensation	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Prévisionnel 2025
	2 292 908,00 €	2 272 791,57 €	2 369 041,94 €	2 390 431,92 €	2 427 689,92 €	2 427 690,00 €	2 427 000,00 €

L'attribution de compensation dérogatoire d'investissement concerne les travaux réalisés par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Orne (SIAVO) auquel la CCPOM a transféré sa compétence assainissement (y compris la compétence eaux pluviales).

Attribution de compensation dérogatoire d'investissement	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Montant prévisionnel	Part variable					
	169 950,00 €	82 640,00 €	171 610,00 €	289 970,00 €	131 100,00 €	- €	- €

IV-3) LA FISCALITE INDIRECTE

De plus, suite à la mise en place de la FPU, la CCPOM s'est engagée à élaborer un Pacte Financier et Fiscal.

Ce pacte est un outil de gestion territoriale permettant la mise en commun de moyens financiers et fiscaux. Il vise à obtenir l'accord global entre les communes et la CCPOM dans le but d'optimiser les ressources du bloc communal à moyen terme.

Le pacte financier et fiscal permet :

- Une connaissance des ressources financières et fiscales du territoire.
- Une optimisation financière et fiscale sur le territoire en minimisant l'impact sur le contribuable
- L'identification des leviers mobilisables permettant une planification des projets d'investissements
- De corriger les inégalités de territoire par la mise en place de mécanismes de péréquation.

A travers ce pacte a été instaurée la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). Ce versement au profit des communes est une péréquation au sein de l'intercommunalité afin de lutter contre la fracture territoriale.

Le dispositif repose ainsi, par principe, sur la solidarité. Le régime de cette dotation a été profondément modifié par la loi de finances 2020, des nouveaux critères étant pris en compte dans la détermination du montant.

Dotation de Solidarité Communautaire	2019 perçue en 2020	2020	2021	2022	2023	2024	Prévisionnel 2025
	19 536,00 €	28 749,00 €	45 390,00 €	42 632,00 €	45 314,00 €	62 928,00 €	55 000,00 €

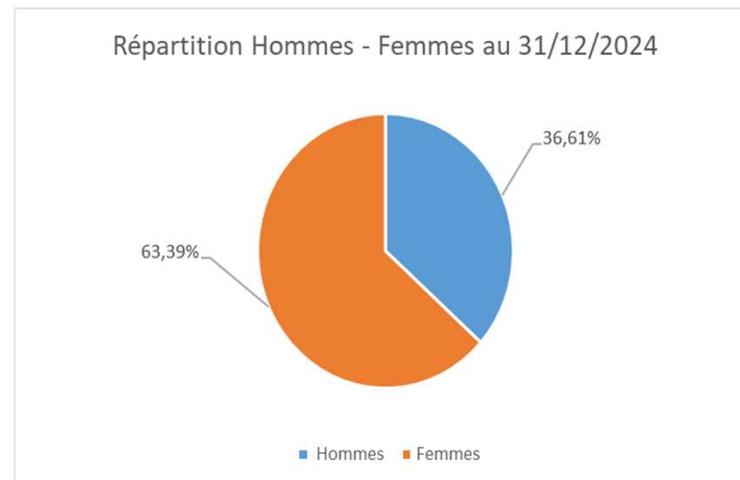
➤ Le Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC)

FPIC	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Prévisionnel 2025
Reversement	99 613,00 €	105 106,00 €	109 242,00 €	109 499,00 €	103 151,00 €	101 457,00 €	100 000,00 €
Prélèvement	37 496,00 €	4 332,00 €	0,00 €	0,00 €			0,00 €
Total	62 117,00 €	100 774,00 €	109 242,00 €	109 499,00 €	103 151,00 €	101 457,00 €	100 000,00 €

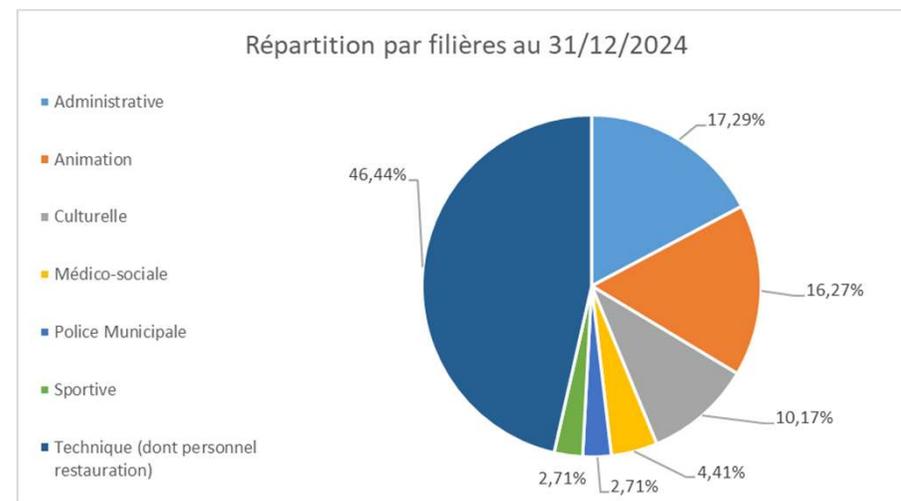
V – GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

V-1) STRUCTURE DES EFFECTIFS PAR FILIERES ET PAR CATEGORIES AU 31 DECEMBRE 2024

REPARTITION PAR CATEGORIE					
CATEGORIE	Titulaires	Non titulaires	Contrats aidés	Apprentis	TOTAL
A dont	8	1			9
Hommes	2	1			3
Femmes	6	0			6
B dont	28	18			46
Hommes	8	12			20
Femmes	20	6			26
C dont	168	71	0	1	240
Hommes	78	6	0	1	85
Femmes	90	65			155
TOTAL dont	204	90	0	0	295
Hommes	88	19	0	1	108
Femmes	116	71	0	0	187

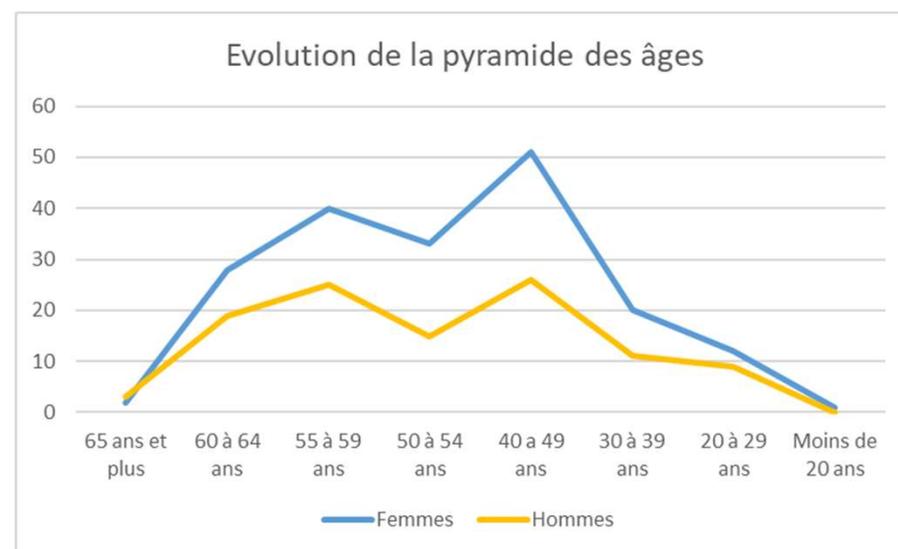


REPARTITION PAR FILIERES							
CATEGORIE	Titulaires	Non titulaires	Contrats aidés	Apprentis	TOTAL	Hommes	Femmes
Administrative	48	3			51	6	45
Animation	6	42			48	2	46
Culturelle	12	18			30	13	17
Médico-sociale	13	0			13	0	13
Police Municipale	8	0			8	5	3
Sportive	7	0		1	8	4	4
Technique (dont personnel restauration)	110	27	0		137	78	59
TOTAL	204	90	0	1	295	108	187



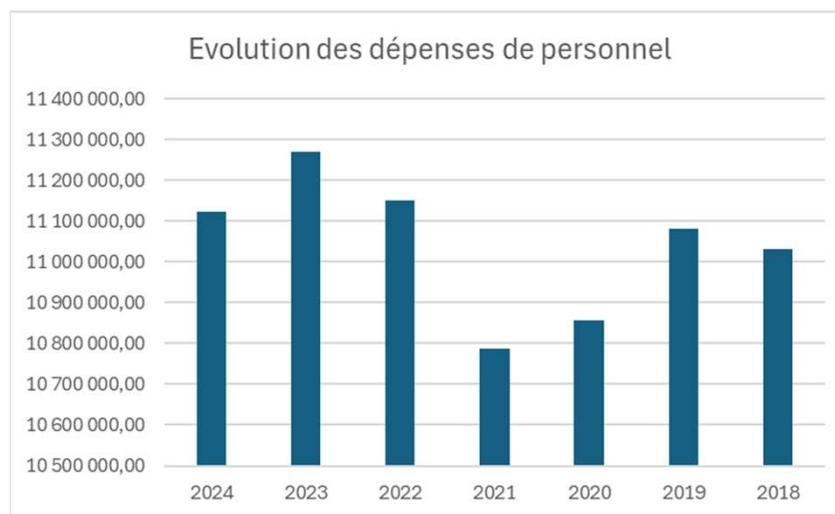
V-2) PYRAMIDES DES AGES AU 31 DECEMBRE 2024

PERSONNEL : PYRAMIDE DES AGES				
Femmes titulaires	Femmes non-titulaires	Âges	Hommes titulaires	Hommes non-titulaires
2	0	65 ans et plus	3	0
18	10	60 à 64 ans	16	3
28	12	55 à 59 ans	25	0
23	10	50 à 54 ans	12	3
32	19	40 a 49 ans	22	4
12	8	30 à 39 ans	7	4
1	11	20 à 29 ans	3	6
0	1	Moins de 20 ans	0	0
Total	116		88	20
	187		108	
	295			



V-3) DEPENSES DE PERSONNEL

Statut	Traitement de base	NBI	Indemnité de résidence	SFT	Primes	Indemnités	Heures compl. Et suppl.	Contributions patronales dont participation mutuelle	TOTAL
TITULAIRES	4 738 089,04	48 692,20	48 642,93	38 803,63	383 506,03	843 884,33	81 603,68	2 683 876,56	8 867 098,40
NON TITULAIRES	1 275 366,09	0,00	11 030,27	12 749,19	83 887,21	91 371,85	127 962,43	625 271,35	2 227 638,39
APPRENTIS	10 646,06	0,00	0,00	0,00	0,00	2 787,28	0,00	126,51	13 559,85
VACATAIRES	104 600,64	0,00	0,00	0,00	0,00	1 974,98	0,00	43 052,10	149 627,72
AUTRES	10 331,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 102,89	11 434,65
TOTAL 2023	6 139 033,59	48 692,20	59 673,20	51 552,82	467 393,24	940 018,44	209 566,11	3 353 429,41	11 269 359,01
TOTAL 2022 - pour mémoire	5 969 925,17	48 706,02	58 394,16	53 175,16	465 373,51	976 084,36	241 015,33	3 338 019,94	11 150 693,65
TOTAL 2021 - pour mémoire	5 765 478,66	50 348,18	56 383,80	58 090,39	438 904,08	988 492,44	214 650,22	3 216 101,01	10 788 448,78
TOTAL 2020 - pour mémoire	5 793 379,41	47 957,14	57 194,81	60 491,36	457 127,60	1 017 731,12	186 358,51	3 237 253,50	10 857 493,45
TOTAL 2019 - pour mémoire	5 945 705,31	51 197,92	57 928,53	67 575,67	469 622,41	990 125,09	207 817,30	3 291 205,19	11 081 177,42
TOTAL 2018 - pour mémoire	5 920 378,08	46 131,96	56 992,56	68 922,05	519 017,21	893 752,94	215 198,71	3 311 772,89	11 032 166,40



V-4) PRINCIPALES MESURES CONCERNANT LE PERSONNEL COMMUNAL AU 1^{ER} JANVIER 2025

Le budget prévisionnel de la masse salariale au regard de l'exercice 2024 prend en compte des mesures réglementaires exogènes qui sont de plusieurs ordres.

➤ **Pour rappel : le GVT (Glissement- Vieillesse-Technicité)**

Il permet de désigner l'évolution de la masse salariale liée au vieillissement et à l'avancement de carrière des agents.

Cette dynamique entraîne chaque année une augmentation du coût des agents d'environ 1 à 2% par an.

Cela signifie qu'un agent, du seul fait de son changement d'échelon ou de grade, engendre des coûts croissants dans le temps pour la collectivité.

La progression des rémunérations des fonctionnaires découle également d'évolution réglementaires, telles que la revalorisation du point d'indice ou la modification de l'organisation des carrières de différents cadres d'emplois.

➤ **Les mesures de 2024 qui ont un effet report sur 2025**

- **Attribution de 5 points** d'indices supplémentaires à tous les fonctionnaires et contractuels au 1er janvier 2024
- **Revalorisation du SMIC**: La hausse du SMIC au 1er janvier et 1^{er} novembre 2024

➤ **Les mesures de 2025**

- Le décret n°2025-86 du 30 janvier 2025 prévoit une augmentation progressive du taux de la contribution employeur à la CNRACL de 3% à compter du 1^{er} janvier 2025 pour atteindre 43,65% en 2028, soit une hausse de 3 points chaque année jusqu'en 2028.
- L'article 189 de la loi de finances pour 2025 du 14 février 2025 réduit l'indemnisation des fonctionnaires en congé de maladie ordinaire de 100% à 90% du traitement durant les trois premiers mois du congé, Cette mesure entrée en vigueur au 1^{er} mars 2025 s'applique également au régime indemnitaire.

V-5) EVOLUTION DES EFFECTIFS

➤ Evolution des effectifs et des dépenses de personnel en 2024:

Tout au long de l'année 2024, les mouvements de personnel se déclinent comme suit :

- **92 recrutements** dont :
- **19** postes permanents
- **15** postes non permanents (remplacements de courte durée...)
- **7** titulaires
- **51** vacataires
- **43 départs** (fins de contrat, départs à la retraite, démissions, mutations, licenciement).

➤ Evolution prévisionnelle des effectifs en 2025 :

✓ Départs :

7 agents ont fait valoir leur droit à la retraite.

✓ Recrutements :

7 recrutements sont prévus afin de remplacer certains départs à la retraite mais aussi de renforcer des services.

2 recrutements sont lancés pour la police municipale : 1 policier municipal, 1 ASVP

1 recrutement est lancé pour la médiathèque : 1 adjoint du patrimoine

1 recrutement est lancé pour la piscine-patinoire : 1 MNS

1 recrutement est lancé pour le CTM: 1 responsable

1 recrutement est lancé pour le service finances : 1 assistant comptable

1 recrutement sera lancé pour le service RH : 1 assistant de prévention

Entre 2025 et 2027, 34 agents auront atteint 62 ans et plus, ils pourront donc faire valoir leur droit à la retraite. Néanmoins, la réforme des retraites a un impact sur l'allongement de la carrière et les départs prévus.

VI - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Les prévisions 2025 présentées sont susceptibles d'évoluer jusqu'au vote du budget.

VI - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

➤ Dépenses de fonctionnement :

Dépenses de Fonctionnement		2024				2025
		BP	DM	BP + DM	Réalisations provisoires	Prévisionnel
Chapitre 011	Charges à caractère général	6 619 112,53 €	118 746,00 €	6 737 858,53 €	5 874 232,33 €	6 397 860,88 €
Chapitre 012	Charges de personnel	11 700 000,00 €	30 000,00 €	11 730 000,00 €	11 325 863,76 €	11 700 000,00 €
Chapitre 014	Atténuations de produits	100 000,00 €	100,00 €	100 100,00 €	100 057,00 €	110 000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante dont subventions diverses	3 137 000,00 €	41 500,00 €	3 178 500,00 €	3 138 278,84 €	3 160 000,00 €
Chapitre 66	Intérêts de la dette	321 800,00 €	0,00 €	321 800,00 €	304 656,60 €	326 500,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	15 000,00 €	15 000,00 €	30 000,00 €	24 486,62 €	30 000,00 €
Chapitre 68	Dotations aux provisions	15 600,00 €	0,00 €	15 600,00 €	15 594,31 €	165 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		21 908 512,53 €	205 346,00 €	22 113 858,53 €	20 783 169,46 €	21 889 360,88 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	2 590 003,07 €	-599 021,00 €	1 990 982,07 €		2 287 785,00 €
Chapitre 042	Opération d'ordre entre sections	1 885 600,00 €	0,00 €	1 885 600,00 €	1 942 825,07 €	1 837 500,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		4 475 603,07 €	-599 021,00 €	3 876 582,07 €	1 942 825,07 €	4 125 285,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		26 384 115,60 €	-393 675,00 €	25 990 440,60 €	22 725 994,53 €	26 014 645,88 €

La comparaison est faite avec le BP 2024, hors DM.

VI - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Ces dépenses concernent principalement les charges à caractère général, les charges de personnel et les autres charges de gestion courante. Dans une moindre mesure, les autres dépenses concernent les subventions, les contributions et reversements ainsi que les charges financières et exceptionnelles.

Pour l'année 2025, la gestion prudente et rigoureuse des dépenses de fonctionnement permet de réduire légèrement les prévisions par rapport à 2024.

Les charges à caractère général sont maîtrisées grâce à l'optimisation et à la rationalisation des dépenses mais aussi à la mise en place du plan de sobriété énergétique et du passage en LED de l'éclairage public qui se terminera en cours d'année.

De même, les dépenses de personnel, bien qu'impactées par les différentes mesures gouvernementales, restent équivalentes à 2024 de par le non-remplacement de certains agents qui ont quitté la collectivité, que ce soit pour un départ à la retraite ou suite à une mutation.

Comme en 2024, l'enveloppe allouée aux subventions aux associations est de 650 000,00 €. Le montant définitif des subventions attribuées à chaque association sera délibéré comme chaque année au mois de juin, en fonction des dossiers déposés.

Le montant de la subvention allouée au CCAS devrait être de 470 000,00 €.

Par ailleurs, une régularisation sur les comptes de TVA doit être prévue au BP 2025.

En effet, lors de la dissolution de la régie municipale d'exploitation de la Piste de Ski, les comptes ont été intégrés dans les comptes de la commune. Un reliquat de TVA d'un montant de 386 142,60 € figure dans les comptes et doit être régularisé à la demande du SGC de Metz par l'émission d'un mandat au compte 65888 – chapitre 65.

Cette régularisation se fera sur 4 exercices budgétaires avec un premier mandatement sur l'exercice 2025 de 96 536,00 €.

VI - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

➤ Recettes de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement		2024				2025
		BP	DM	BP + DM	Réalisations provisoires	Prévisionnel
Chapitre 013	Atténuations de charges	100 000,00 €	15 100,00 €	115 100,00 €	284 118,42 €	100 000,00 €
Chapitre 70	Produits services	1 870 700,00 €	0,00 €	1 870 700,00 €	2 263 201,55 €	1 877 500,00 €
Chapitre 73	Impôts et Taxes	3 537 000,00 €	0,00 €	3 537 000,00 €	3 604 137,31 €	3 542 000,00 €
Chapitre 731	Fiscalité locale	11 539 200,00 €	0,00 €	11 539 200,00 €	11 911 027,76 €	11 556 000,00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	1 215 000,00 €	0,00 €	1 215 000,00 €	1 320 045,06 €	1 255 000,00 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	4 268 000,00 €	-420 000,00 €	3 848 000,00 €	3 909 890,89 €	3 060 000,00 €
Chapitre 76	Produits financiers	400,00 €	0,00 €	400,00 €	202,04 €	200,00 €
Chapitre 77	Autres produits exceptionnels	10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	310 656,92 €	15 000,00 €
Chapitre 78	Provisions	28 800,00 €	11 225,00 €	40 025,00 €	39 909,86 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		22 569 100,00 €	-393 675,00 €	22 175 425,00 €	23 643 189,81 €	21 405 700,00 €
Chapitre 042	Opération d'ordre entre sections	115 285,00 €	0,00 €	115 285,00 €	115 402,95 €	115 285,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		115 285,00 €	0,00 €	115 285,00 €	115 402,95 €	115 285,00 €
Résultat reporté ou anticipé		3 699 730,60 €	0,00 €	3 699 730,60 €		4 493 660,88 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		26 384 115,60 €	-393 675,00 €	25 990 440,60 €	23 758 592,76 €	26 014 645,88 €

La comparaison est faite avec le BP 2024, hors DM.

VI - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Les principes ressources sont constituées par la fiscalité locale, les impôts et taxes et les autres produits de gestion courante. Les produits des services resteront sensiblement équivalents aux prévisions 2024.

Au regard des éléments connus au stade de l'élaboration du présent rapport, la tendance en matière de recettes de fonctionnement devrait être à la baisse.

En effet :

- La baisse des loyers de la SPL Destination Amnéville Moselle pour le Pôle Thermal en mars 2024 impactera 2025 en année pleine.
- Aucun reversement d'excédent des régies n'est prévu à ce stade.
- Le Gouvernement a décidé de mettre en place un Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) à hauteur de 1 milliard d'euros. Pour la Moselle, le montant ponctionné aux communes s'élève à 1 274 824,00 €. Les dotations de la commune seront impactées de 46 005,00 €.

Les bases de la fiscalité ménages seront en hausse de 1,7 %, hausse imposée par l'Etat, les taux votés par le Conseil Municipal resteront quant à eux inchangés.

VI - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

➤ Dépenses d'investissement :

Dépenses d'Investissement		2024				2025
		BP	RAR + DM	BP + RAR + DM	Réalisations provisoires	Prévisionnel
Chapitre 16	Emprunts et dettes	1 240 000,00 €	24 377,87 €	1 264 377,87 €	1 200 219,73 €	1 255 000,00 €
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	110 000,00 €	182 035,05 €	292 035,05 €	81 344,24 €	165 000,00 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	131 100,00 €	290 000,00 €	421 100,00 €	421 061,00 €	0,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 471 518,07 €	872 713,36 €	2 344 231,43 €	1 220 154,08 €	1 620 000,00 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	2 325 200,00 €	2 545 281,48 €	4 870 481,48 €	3 165 941,04 €	3 192 600,00 €
Chapitre 26	Participations	2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €	2 500,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		5 280 318,07 €	3 914 407,76 €	9 194 725,83 €	6 091 220,09 €	6 232 600,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	115 285,00 €	0,00 €	115 285,00 €	115 402,95 €	115 285,00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	0,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	7 660,04 €	75 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		115 285,00 €	8 000,00 €	123 285,00 €	123 062,99 €	190 285,00 €
RAR						1 741 837,79 €
RESULTAT		340 141,70 €		340 141,70 €		1 959 034,74 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		5 735 744,77 €	3 922 407,76 €	9 658 152,53 €	6 214 283,08 €	10 123 757,53 €

La comparaison est faite avec le BP 2024, hors RAR et DM.

VI - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Les dépenses d'investissement 2025 sont légèrement supérieures à celles de 2024. Divers travaux et acquisitions sont prévus, en plus des projets gérés en autorisation de programme et crédits de paiement (AP / CP).

A noter que ces dépenses d'investissement intègrent les crédits ouverts par anticipation par délibération 4.8 du 13 décembre 2024.

Parmi ces dépenses d'investissement, sont donc prévus :

- La 2^{ème} tranche de la vidéosurveillance
- Des travaux de rénovation et de mise en conformité dans les différentes écoles, dans les bâtiments sportifs, culturels et administratifs ainsi que dans les logements communaux.
- L'acquisition d'un nouveau colombarium pour le cimetière.
- L'acquisition de véhicules, matériel et outillage divers pour le Centre Technique Municipal
- L'aménagement de l'espace Edelweiss
- La création d'aménagement de sécurité et la reprise de différentes voiries à Amnéville et Malancourt
- Le remboursement du capital de la dette.

Rappel des AP / CP :

- **La requalification de la place Rau**
 - Coût total estimé à 2 000 000,00 €.
 - Les travaux étaient répartis à 60% sur 2024 et 40% sur 2025.

Les travaux ayant commencé plus tard que prévu, cette répartition fera l'objet d'une révision au moment du vote du BP.

- **La 2^{ème} tranche de l'éclairage public**
 - Coût total estimé à 520 000,00 €.
 - 260 000,00 € ont été inscrits au BP 2024
 - 260 000,00 € seront inscrits au BP 2025

VI - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

- Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2025-2026.

Nom	2025	2026
Entretien du patrimoine : équipements scolaires	50 000,00 €	50 000,00 €
Entretien du patrimoine : équipements sportifs	20 000,00 €	20 000,00 €
Entretien du patrimoine : bâtiments administratifs	35 000,00 €	35 000,00 €
Entretien du patrimoine : salles communales	40 000,00 €	40 000,00 €
Travaux de mise aux normes divers bâtiments	40 000,00 €	40 000,00 €
Renouvellement matériels et outillages techniques	40 000,00 €	40 000,00 €
Renouvellement mobilier administratif	10 000,00 €	10 000,00 €
Renouvellement isoloirs	5 000,00 €	
Renouvellement matériel entretien bâtiments	4 500,00 €	4 500,00 €
Informatique	30 000,00 €	30 000,00 €
Révision du PLU	10 000,00 €	10 000,00 €
Plantation d'arbres	10 000,00 €	25 000,00 €
Rénovation EP tranche 2	260 000,00 €	0,00 €
Réhabilitation place Rau	1 400 000,00 €	0,00 €
Vidéosurveillance Ville	300 000,00 €	0,00 €
Renouvellement parc de véhicules	70 000,00 €	70 000,00 €
Reprises de voiries et aménagements de sécurité	270 000,00 €	270 000,00 €
Aménagement espace Edelweiss	370 000,00 €	0,00 €
	2 964 500,00 €	644 500,00 €

VI - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

➤ Recettes d'investissement :

Recettes d'Investissement		2024				2025
		BP	RAR + DM	BP + RAR + DM	Réalisations provisoires	Prévisionnel
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	1 861 650,46 €	0,00 €	1 861 650,46 €	2 106 675,26 €	742 920,90 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	440 000,00 €	851 920,00 €	1 291 920,00 €	514 212,55 €	222 600,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	650,00 €	1 500 000,00 €
Chapitre 23	Avances versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	23 367,12 €	0,00 €
Chapitre 024	Cession des immobilisations	0,00 €	620 000,00 €	620 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		2 301 650,46 €	3 471 920,00 €	5 773 570,46 €	2 644 904,93 €	2 465 520,90 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	2 590 003,07 €	-599 021,00 €	1 990 982,07 €		2 287 785,00 €
Chapitre 040	Opérations d'ordre entre sections	1 885 600,00 €	0,00 €	1 885 600,00 €	1 942 825,07 €	1 837 500,00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	0,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	7 660,04 €	75 000,00 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		4 475 603,07 €	-591 021,00 €	3 884 582,07 €	1 950 485,11 €	4 200 285,00 €
RAR						3 457 951,63 €
RESULTAT						0,00 €
TOTAL		6 777 253,53 €	2 880 899,00 €	9 658 152,53 €	4 595 390,04 €	10 123 757,53 €

La comparaison est faite avec le BP 2024, hors RAR et DM.

VI - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Le financement des investissements du budget 2025 se fera d'une part par le biais de l'autofinancement, et d'autre part par la réalisation d'un emprunt de 1 500 000,00 €.

Cet emprunt permettra de financer de nouveaux investissements mais également de couvrir la part non subventionnée des projets en cours tels que la requalification de la place RAU, la requalification de l'éclairage public tranche 2024 et la mise en place de la vidéoprotection.

REQUALIFICATION PLACE RAU Cf délibération 6.1 du 03/10/2024		DEPENSES HT	MONTANTS SOLLICITES	RESTE A CHARGE AVANT NOTIFICATIONS	MONTANTS NOTIFIES*	RESTE A CHARGE APRES NOTIFICATIONS*	COMMENTAIRES
23	TRAVAUX	1 638 727,50 €					
13	AMBITION MOSELLE		320 000,00 €		320 000,00 €		
13	DETR / DSIL		510 982,00 €		0,00 €		Refusé en 2024 - demande de report en 2025
13	AGENCE DE L'EAU		120 000,00 €		177 600,00 €		
13	REGION		360 000,00 €				En attente
	RESTE A CHARGE DE LA COMMUNE			327 745,50 €		1 141 127,50 €	
	TOTAL	1 638 727,50 €	1 310 982,00 €	327 745,50 €	497 600,00 €	1 141 127,50 €	

ECLAIRAGE PUBLIC 2024 Cf délibération 2.12 du 09/04/2024		DEPENSES HT	MONTANTS SOLLICITES	RESTE A CHARGE AVANT NOTIFICATIONS	MONTANTS NOTIFIES*	RESTE A CHARGE APRES NOTIFICATIONS*	COMMENTAIRES
23	TRAVAUX	420 000,00 €					
13	FONDS VERT		84 000,00 €		0,00 €		Refusé
	RESTE A CHARGE DE LA COMMUNE			336 000,00 €		420 000,00 €	
	TOTAL	420 000,00 €	84 000,00 €	336 000,00 €	0,00 €	420 000,00 €	

VIDEO PROTECTION PHASE 1 Cf délibération 3.2 du 13/03/2024		DEPENSES HT	MONTANTS SOLLICITES	RESTE A CHARGE AVANT NOTIFICATIONS	MONTANTS NOTIFIES*	RESTE A CHARGE APRES NOTIFICATIONS*	COMMENTAIRES
21	MATERIEL (CAMERAS...)	133 579,00 €					
21	TRAVAUX DE RACCORDEMENT hors génie civil	46 000,00 €					
13	SUBVENTION FIPD 50%		89 789,50 €		0,00 €		Reporté en 2025
	RESTE A CHARGE DE LA COMMUNE 50%			89 789,50 €		179 579,00 €	
	TOTAL	179 579,00 €	89 789,50 €	89 789,50 €	0,00 €	179 579,00 €	

	TOTAL GENERAL	2 238 306,50 €	1 484 771,50 €	753 535,00 €	497 600,00 €	1 740 706,50 €	
--	----------------------	-----------------------	-----------------------	---------------------	---------------------	-----------------------	--

*Montants notifiés au 10/03/2025

VI - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Au moment de la rédaction du présent document et en l'absence d'appel à projets 2025, aucun dossier de subvention n'a pu être déposé au titre du FIPD pour la phase 2 de la video-protection.

Les autres recettes d'investissements sont :

- Le FCTVA
- La taxe d'aménagement
- Le produit des amendes de police
- Les subventions :
 - Une subvention de 177 600,00 €, sollicitée en 2024 auprès de l'Agence de l'eau pour les travaux de réhabilitation de la place Rau, a été notifiée au mois de février. Ce montant est inscrit au BP 2025.

Deux subventions ont été sollicitées auprès de la Région Grand Est :

- Espace Edelweiss : 260 000,00 €
- Place Rau : 360 000,00 €

Ces subventions n'ayant pas fait l'objet d'une notification, elles ne peuvent être inscrites au BP. Elles feront l'objet d'une DM le cas échéant.

VI - ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

En conclusion, grâce à une gestion fine et prudente depuis de nombreuses années, la Ville d'Amnéville a conservé une situation financière saine qui lui permet jusqu'ici de poursuivre la mise en œuvre des priorités du mandat, tant en matière d'investissement que de services publics, sans augmentation de la fiscalité ménages et tout en continuant le désendettement.

Cette poursuite suppose évidemment de continuer à faire preuve de vigilance et de réactivité. Les marges de manœuvre sont toutefois de plus en plus réduites. C'est pourquoi, toute mesure unilatérale de l'Etat impactant fortement les finances communales obligerait la Ville d'Amnéville à revoir ses priorités en matière de service public et/ou d'investissements.

Ce budget 2025, comme les précédents, s'inscrit dans une volonté budgétaire et politique constante :

- Faire face aux augmentations des dépenses de fonctionnement liées à l'inflation.
 - Préserver l'avenir de la commune
 - Ne pas augmenter les taux de la fiscalité ménages
 - Soutenir le tissu associatif local
- Réaliser des investissements tout en restant au plus proche de la trésorerie disponible et en recherchant des financements.